



Délégations de Service Public

Exercice 2014

Évolutions 2015 - 2016

Décembre 2015

Direction des Finances et des Achats
Services des Concessions

DFA -2015-138

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE.....	6
2. ENERGIE	10
Présentation du secteur.....	10
2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE	11
2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE.....	14
2.3. DISTRIBUTION DE GAZ	16
2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE	18
3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME.....	20
Présentation du secteur.....	20
3.1 PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES	21
3.2 TOUR EIFFEL	23
3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION	25
3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE	27
3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALLE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)	29
4. DEPLACEMENTS.....	31
Présentation du secteur.....	31
Analyse de l'exécution du service public.....	31
Évolution du secteur 2015-2016.....	34
5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	35
Présentation du secteur.....	35
5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY.....	36
5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, ESPACE SPORTIF PAILLERON	38
6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS	42
Présentation du secteur.....	42

6.1 THEATRE DU CHATELET	43
6.2 CARREAU DU TEMPLE	45
6.3 GAITE LYRIQUE.....	47
6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES	49
6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS	51
6.6 LE LOUXOR	53
7. JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE	55
Présentation du secteur.....	55
7.1 LES CENTRES D’ANIMATION	56
7.2 ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE.....	59
7.3 PATRONAGE LAÏQUE.....	62
8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS	64
Présentation du secteur.....	64
8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS	65
8.2 MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES.....	67
8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX.....	69
8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS	71
8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL	73
8.6 MARCHES DE LA CREATION	76
9. SERVICES FUNERAIRES	78
Présentation du secteur.....	78
9.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.....	79
9.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE	82
9.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES	84
10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	86
Présentation du secteur.....	86
10.1 GESTION DE L’ACTIVITE KIOSQUIER	87
10.2 PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	87
LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2013.....	87

1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE

Le présent rapport présente l'activité des délégations de service public de la Ville de Paris pour l'année 2014.

Il répertorie l'ensemble des délégations de la Ville et contrats assimilés par secteurs d'activité en s'attachant, pour chacun d'entre eux, à rendre compte de l'exécution du service public.

Après une présentation de chaque secteur d'activité, les délégations de service public sont donc abordées de façon à faire apparaître les chiffres clés de l'activité gérée et les principaux indicateurs de suivi de service public, issus des rapports annuels de chaque délégataire et des synthèses réalisées par les différentes directions gestionnaires.

Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la bibliothèque administrative.

La Ville de Paris dispose, en 2014, de **186 contrats de Délégation de Service Public (DSP)**.

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisiens : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevances perçues par la Ville de Paris en 2014 (**107,7 M€**).

Environ **49 M€ de participations publiques** sont versées aux délégataires par la Ville de Paris au titre de l'exercice de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social),

En 2014, les délégations de service public les plus importantes en chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de **536 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de **290 M€** ;
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec un chiffre d'affaires cumulé de **185 M€** ;
- la **délégation relative à la distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de **117 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de **74 M€** ;
- les délégations relatives aux **grands établissements de tourisme et de sport** comme le Parc des Expositions de la Porte de Versailles avec un chiffre d'affaires de **108 M€**, la tour Eiffel avec un chiffre d'affaires de **78 M€** ou le Parc Omnisport de Paris Bercy avec un chiffre d'affaires de **18 M€**

ENERGIE**p 10**

4 délégations de service public
 1017,6 M€ de chiffre d'affaires
 37,3 M€ de redevances versées par les délégataires
 339,4 K€ de participation Ville de Paris

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés	p 11
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	p 14
Distribution de gaz	p 16
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	p 18

*Liste des DSP p 91***EQUIPEMENTS DE TOURISME****p 20**

5 délégations de service public
 200,8 M€ de chiffre d'affaires
 27,9 M€ de redevances versées par les délégataires

Parc des Expositions de la Porte de Versailles	p 21
Tour Eiffel	p 23
Jardin d'Acclimatation	p 25
Camping du Bois de Boulogne	p 27
Ports de Plaisance (Port de l' Arsenal et Halle nautique du bassin de la Villette)	p 29

*Liste des DSP p 91***DEPLACEMENTS****p 31**

124 délégations de service public
 146 ouvrages
 9 délégataires
 185,8 M€ de chiffre d'affaires
 36,3 M€ de redevances versées par les délégataires

Liste des DSP p 91

EQUIPEMENTS SPORTIFS**p 35**

4 délégations de service public
 23,3 M€ de chiffre d'affaires
 730 K€ de redevances versées par les délégataires
 2,3 M€ de participation Ville de Paris

Palais Omnisports de Paris Bercy

p 36

Piscines Suzanne Berlioux, Pontoise, Espace sportif Pailleron

p 38

*Liste des DSP p 97***EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS****p 42**

6 délégations de service public
 23,7 M€ de chiffre d'affaires
 526,7 K€ de redevances versées par les délégataires
 25,7 M€ de participation Ville de Paris

Théâtre du Chatelet

p 43

Carreau du Temple

p 45

Gaîté Lyrique

p 47

Parisienne de photographie

p 49

Théâtre des Trois Baudets

p 51

Le Louxor

p 53

*Liste des DSP p 97***JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE****p 55**

27 délégations de service public
 22,7 M€ de chiffre d'affaires
 608,5 K€ de redevances versées par les délégataires
 20,8 M€ de participation Ville de Paris

Centres d'Animation

p 56

Etablissements d'accueil collectif de la petite enfance

p 59

Patronage Laïque

p 62

Liste des DSP p 98

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

p 64

11 délégations de service public
15,1 M€ de chiffre d'affaires
3,9 M€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de 6 marchés couverts	p 65
Marché des Enfants Rouges	p 67
Gestion des ensembles commerciaux	p 69
Marchés alimentaires découverts	p 71
Marchés aux puces	p 73
Marchés de la création	p 76

Liste des DSP p 99

SERVICES FUNERAIRES

p 78

3 délégations de service public
15,1 M€ de chiffre d'affaires
348,3 K€ de redevances versées par les délégataires
48,6 K€ de participation Ville de Paris

Service extérieur des pompes funèbres	p 79
Crématorium du Père Lachaise	p 82
Chambre funéraire des Batignolles	p 84

Liste des DSP p 100

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

p 86

2 délégations de service public
796,1 K€ de chiffre d'affaires
57,9 K€ de redevances versées par les délégataires

Gestion de l'activité kiosquier	p 87
Pépinière Paris Santé Cochin	p 89

Liste des DSP p 100

2. ENERGIE

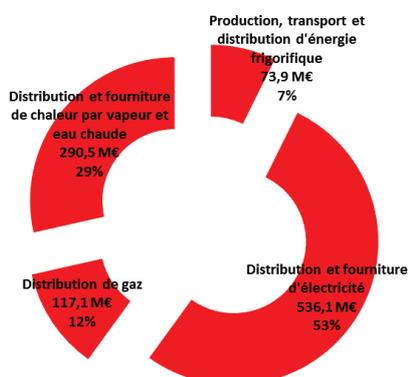
Présentation du secteur

Ce secteur regroupe 4 délégations de service public. La première, détenue par ERDF et EDF commerce, porte sur la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). La deuxième, confiée à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, concerne la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude. La troisième, détenue par GRDF, concerne la distribution de gaz. La quatrième, confiée à ClimEspace, concerne la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique.

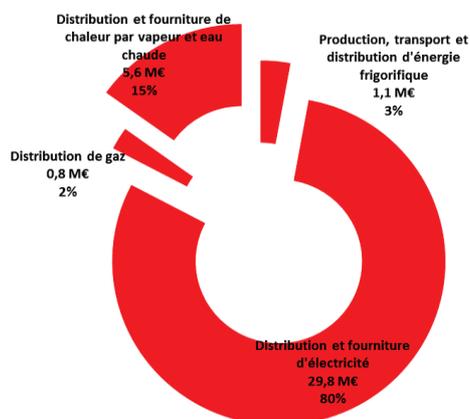
Grandes masses financières du secteur énergie

	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 017,6 M€	1 105,1 M€
Redevance	37,3 M€	40,3 M€
Participations de la Ville de Paris	339,3 K€	11,5 K€

Répartition CA 2014



Répartition redevance 2014



2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à ERDF et EDF respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le concessionnaire ERDF assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution. Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009, a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2014, le délégataire ERDF a dégagé un chiffre d'affaires de 536 M€ dont :

- 501,9 M€ de recettes d'acheminement ;
- 18,8 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 15,3 M€ d'autres recettes des services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 501,9 millions d'euros (-4,8 % par rapport à 2013). Cela s'explique notamment par une rigueur climatique moindre en 2014 qui a contribué à la diminution des volumes d'énergie acheminés (-8 %), qui n'a été que partiellement compensé par une augmentation du tarif d'acheminement (+3,1 % par rapport à 2013).

Les recettes de raccordement ont enregistré une hausse de 13,7 % à la suite de l'augmentation des prix du catalogue national des prestations d'ERDF et de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi SRU.

Le délégataire a versé une redevance de 29,8 M€ au titre de l'année 2014, en diminution de 4,2 % par rapport à 2013 (31,1 M€). Elle se compose d'une part variable (29,7 M€) et d'une part forfaitaire correspondant à l'occupation du domaine public par des installations électriques (22 K€).

En application du dispositif voté par la loi SRU la Ville, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme doit verser une participation au délégataire correspondant à 60% des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2014 la Ville a versé une participation de 339,3 K€. En nette progression par rapport à 2013, cette évolution s'expliquant par l'augmentation du nombre des autorisations d'urbanisme qui ont donné lieu à des extensions ou des renforcements du réseau.

	2014	2013
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	536 M€	561 M€
Redevances versées par le délégataire	29,8 M€	31,1 M€
Participation Ville de Paris	339,3 K€	11,5 K€
Résultat d'exploitation de la délégation	43,9 M€	51,9 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Pour les années 2012 et 2013 la Commission Supérieure de Contrôle de l'Électricité a émis un avis réservé sur l'activité du concessionnaire et n'a pas donné acte au compte rendu d'activité. En effet la CSCE estimait n'être pas en mesure d'exercer pleinement le contrôle qui lui incombe.

En ce qui concerne le compte rendu d'activité de l'exercice 2014, la CSCE se réunira au début de l'année 2016 pour en examiner le contenu.

Le réseau au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014, le réseau comptabilisait 4 847 km de réseau haute tension (HTA), dont 63 km ont été renouvelés en 2014, et 4 902 km de réseau basse tension (BT), dont 32 km ont été renouvelés en 2014.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'usagers du réseau est stable (+0,1 %), passant de 1 611 198 en 2013 à 1 612 857 en 2014.

En 2014, 90,8 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage, semblable au taux national de 90 %, est en baisse continue depuis plusieurs années (92,5 % en 2013).

Continuité de la distribution :

Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 28,0 minutes en 2013 à 9,1 minutes en 2014 (-67,5 %). Cette amélioration est principalement due à la réduction des incidents HTA.

Qualité des prestations de service aux usagers

- Délais de raccordement

Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple se stabilise : de 49 jours en 2011, puis 40 jours en 2012, il est ramené à 35 jours en 2013 et en 2014.

- Accueil pour le dépannage

Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) est en hausse (96,7 %) par rapport à 2013 (89,9 %).

c) Politique tarifaire :

Le code de l'énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs dits « TURPE 4 » qui ont été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2014 ont été établis par la CRE sur la base de prévisions d'inflation et de charges d'ERDF sur la période 2014-2017. Cela a conduit à une hausse de la part relative du TURPE dans la facture électrique acquittée par l'utilisateur de l'ordre de 3,1 % sur l'année 2014 (année pleine) par rapport à 2013 (année pleine). Soit en moyenne une hausse d'environ 1,4 % de la facture totale d'électricité hors taxes, acquittée sur l'ensemble de l'année 2014 par les consommateurs résidentiels et professionnels au tarif réglementé de vente bleu, par rapport à la même facture en 2013.

Par ailleurs, la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a augmenté le 1^{er} janvier 2014 et est passée de 13,5 €/MWh à 16,5 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Pour ce qui est des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, l'augmentation tarifaire du 1^{er} novembre 2014 s'est traduite par une hausse moyenne de :

- 2,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- 0,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- 2,5 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes ;

- 3,7 % en moyenne pour les Tarifs Verts.

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence, et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les TRV « jaune » et « vert » vont disparaître au 1^{er} janvier 2016, les usagers appartenant à ce segment devront donc se tourner vers les offres de marché.

Évènements marquants 2014 :

Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit

Le redressement des investissements bruts (tous financeurs confondus) se poursuit en 2014, avec une augmentation de 14 % par rapport à 2013. Depuis 2009, ce niveau d'investissement a plus que doublé.

L'augmentation des dépenses en 2014 est liée aux dépenses d'investissement croissantes dans la modernisation des réseaux (+3,1 M€) et la modification d'ouvrages à la demande de tiers (+6 M€).

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers. Ainsi, les contributions des tiers sont estimées à 8,9 M€ en 2014 au titre des raccordements.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 24,5 millions d'euros en 2014 (25,3 millions en 2013).

Pour la première année du Programme Travaux Pluriannuel 2014-2017, le réalisé déclaré par ERDF dépasse le prévisionnel de 15 %.

Aides aux usagers démunis

Le Tarif de Première Nécessité (TPN) était initialement ouvert aux personnes physiques titulaires d'un contrat d'électricité et disposant de revenus leur donnant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). Les conditions d'attribution ont été élargies aux personnes bénéficiant de l'aide pour l'acquisition d'une Assurance Complémentaire Santé (ACS), par arrêté du 21 décembre 2012. La publication de la loi sur la transition énergétique (loi Brottes du 15 avril 2013) et de son décret d'application (décret 2014-274 du 27 février 2014) a encore élargi l'attribution du TPN à de nouveaux bénéficiaires. Cette extension explique pour l'essentiel la forte hausse de 67 % du nombre de bénéficiaires (94 140 en 2014 contre 56 212 en 2013).

2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024. La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, est détenue à 33,5 % par la Ville de Paris.

La CPCU assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 470 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente jusqu'à 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2014, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **290,5 M€**, soit -15,5 % par rapport à 2013 (344,1 M€). Il se répartit comme suit :

- 216 M€ sur le R1 correspondant à la consommation d'énergie.
- 74,5 M€ sur le R2 correspondant aux abonnements.

Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la baisse de 22 % des volumes vendus. Le rythme de développement, tant en puissance souscrite qu'en nombre de clients, reste soutenu, corrélé à la poursuite du développement autour de la canalisation T3.

Les consommations (3 730 GWh en 2014) diminuent de 22,3 % en lien avec la baisse de la rigueur climatique.

Le **résultat net** de la délégation est de **10,5 M€** (en baisse de 46 % par rapport à 2013). La baisse du résultat est due principalement à la chute du chiffre d'affaires R1 et à la comptabilisation sur 2014 d'une provision pour renouvellement du réseau « prioritaire » de retours d'eau, pour 19,0 M€.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 5,6 M€** au titre de 2014, en diminution de 24,3 % par rapport à 2013 (7,4 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau.

	2014	2013
Chiffre d'affaires (en M€)	290,5 M€	344,1 M€
Redevances versées par les délégataires	5,6 M€	7,4 M€
Résultat net de la délégation	10,5 M€	19,4 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau :

Au 31 décembre 2014 le réseau parisien compte 385 km, soit +8 km par rapport à 2013.

La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité des personnes et des biens et demeure très pénalisante au regard des performances énergétiques du réseau. Le taux de

restitution des condensats diminue en 2014 pour s'établir à 34 %. Cette dégradation est à corrélérer avec l'augmentation de la longueur de réseau retour hors service (79 km à fin 2014). Pour remédier à cette situation, la mise en œuvre d'un plan de maintenance quadriennal a commencé en 2014. Ainsi, 9,42 km du réseau condensats ont été fiabilisés en 2014, contre 4,64 km en 2013.

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients de la concession a augmenté, passant de 5 460 en 2013 à 5 513 en 2014.

Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations, les bureaux et les hôpitaux. La continuité de la fourniture s'est dégradée, le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) est en sensible hausse (+12,5 %), le nombre d'arrêts de réseau augmente de 8 % et la durée moyenne des interruptions est stable.

c) Politique tarifaire

La CPCU fixe les tarifs et est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissance, d'horaire, d'utilisation, de consommation et de durée d'abonnement. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixent des tarifs maxima autorisés (TMA) pour les part R1 et R2.

Le prix moyen de vente s'établit à 90,34 €/MWh en 2014. Son augmentation de 8,1% est liée principalement à la hausse tarifaire du 1er juillet 2014 de 3,9 % sur la part des consommations et de 4,3 % sur l'abonnement.

d) Évènements marquants 2014 et évolutions

L'évènement comptable le plus notable survenu sur le périmètre de la délégation en 2014 est la création d'une provision pour renouvellement du réseau « prioritaire » de retours d'eau, pour 19 M€. Cela s'inscrit dans le cadre du plan de maintenance quadriennal approuvé le 19 septembre 2014 par la Ville de Paris, qui prévoit la modernisation de 38 km de réseau.

La provision constituée en 2014 est destinée à couvrir le renouvellement de tronçons prévu en 2015, 2016 et 2017 dans les 5^e, 13^e, 14^e, 15^e et 19^e arrondissements, pour lesquels les autorisations de voirie sont acquises de manière certaine.

Cette nouvelle provision porte la dotation totale aux provisions sur les biens de retour de 5,8 M€ en 2013 à 21,5 M€ en 2014.

Autre fait notable en 2014, l'amélioration du mix énergétique. Outre la diminution des volumes de chaleur vendus, cette évolution s'explique par la baisse concomitante, en 2014, du prix de la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères (IOM) par le SYCTOM et du prix de la chaleur d'origine fossile (mix plus favorable qu'en 2013, composé en 2014 à 78% de l'IOM et du charbon, les deux sources d'énergie les moins chères, qui ne représentaient que 63% du mix en 2013).

2.3. DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 14 décembre 1993, la Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 25 ans. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession. L'activité de fourniture est également exclue du domaine concédé (GRDF n'ayant pas, contrairement à ERDF pour l'électricité, le monopole des tarifs réglementés de vente).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es qualité par l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2014, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 117,1 M€** dont :

- 107,1 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 10,0 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturées à l'acte.

Le chiffre d'affaires est la seule donnée du compte d'exploitation à être valorisée par GRDF à la maille de la concession. Les consommations brutes s'élèvent à 8 580 GWh en 2014, en baisse de 21,1 % par rapport à 2013 (10 875 GWh), la baisse s'expliquant par la rigueur climatique en net recul en 2014.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 7,1 %, principalement sous l'effet de la diminution des quantités acheminées.

Le **résultat d'exploitation de -11,0 M€** est estimé sur la base de charges d'exploitations reconstituées analytiquement à partir des données nationales. En l'absence d'informations précises à la maille parisienne ce résultat ne peut être considéré comme un résultat d'exploitation reflétant les conditions réelles et spécifiques de l'activité parisienne de GrDF.

Le concessionnaire a versé une redevance de 818 k€ (+0,6 % par rapport à 2013)

	2014	2013
Chiffre d'affaires (en M€)	117,1 M€	126,1 M€
Redevances versées par les délégataires	818 K€	813 K€
Résultat d'exploitation de la délégation	-11,0 M€	-4,8 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2014 :

Le réseau parisien compte 1 952 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 27,6 ans. La valeur nette du patrimoine est de 412 M€.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 534 483 points de livraison fin 2013 à 523 020 au 31 décembre 2014. (-2,1 %). La baisse du nombre de clients est plus accentuée sur le « bas du portefeuille », l'essentiel des désabonnements concernant les consommations inférieures à

1 000 kWh (ce qui correspond à l'usage cuisson seule) et des clients situés en couronne périphérique.

Sur le haut du portefeuille, une légère régression de 0,4 % confirme le retournement observé en 2012 et 2013.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés est en hausse (+ 13 % par rapport à 2013).

En 2014, 2 990 réclamations ont été reçues à Paris. GrDF indique que le taux de réclamation parisien (570 pour 100 000 clients) est légèrement supérieur au ratio national et explique ce phénomène par la moindre accessibilité des compteurs à Paris.

Le nombre total d'incidents s'élève à 6 223 en 2014, soit une hausse de 8,7 % par rapport à 2013.

- 67 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 10,6 %).
- 990 incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure ou de la rupture de pièces (en augmentation de 6,8 % par rapport à 2013).
- Les incidents sur le réseau, en hausse de 22,5 %, sont principalement dus à l'usure ou à la rupture de pièces ainsi qu'à la corrosion.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an.
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine, particuliers et petits professionnels).
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires).
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une augmentation de 2,94 %. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel, cette hausse correspond à une augmentation de 0,74 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen.

d) Événements marquants 2014

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire poursuivent leur progression (+ 20 % par rapport à 2013 et + 159 % depuis 2009) et atteignent 56,8 millions d'euros en 2014.

Les dépenses de renouvellement constituent 76 % des investissements en 2014 (93 % en 2013), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages menée par GrDF. La hausse ponctuelle des dépenses d'extension est liée à la réalisation d'un important chantier de raccordement.

Après une hausse ponctuelle en 2013, les dépenses de renouvellement des canalisations repartent à la baisse (-36,7% par rapport à 2013) et s'élèvent à 8,8 M€.

La résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2024, au regard du rythme de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 235 km à fin 2014 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers).

Pour la première fois depuis 2009, l'âge moyen du réseau est en hausse et s'établit à 27,6 ans en 2014 (+0,3 an par rapport à 2013 et -1,8 ans par rapport à 2009).

2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **CLIMESPACE** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité d'une part au centre de Paris et d'autre part à la zone Seine Rive Gauche, soit 38 % du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2014, le concessionnaire a dégagé un chiffre d'affaires de **73,9 M€** dont :

- 67,1 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement) ;
- 5,6 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 1 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèrerait nécessaire dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,2 M€ d'autres recettes.

Par rapport à 2013 (73,9 M€), le chiffre d'affaires est stable, l'augmentation tarifaire de 2014 compensant la légère diminution des volumes de froid vendus (-0,97 %). Cependant, selon le modèle de correction climatique mis au point par Climespace, les consommations corrigées du climat sont en baisse de 4,1 % : cette baisse semble liée aux préoccupations économiques et environnementales des utilisateurs (baisse du nombre d'heures d'utilisation et mise à l'arrêt des installations de froid durant la période hivernale).

Le volume acheminé en 2014 se monte à 402 GWh d'énergie frigorifique livrée et 392 MW de puissances souscrites, niveau pratiquement stable par rapport à 2013 (406 GWh de froid livré et 375 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net** est en baisse de 11 % à **13,8 M€**, la baisse s'expliquant par l'augmentation des dotations aux amortissements industriels et de caducité sur l'exercice 2014.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 1,07 M€** dont 975 k€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2014	2013
Chiffre d'affaires (en M€)	73,9 M€	73,9 M€
Redevances versées par les délégataires	1,07 M€	1,05 M€
Résultat net de la délégation	13,8 M€	15,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014, le réseau comptait 66,1 km pour 5 millions de m² climatisés, 7 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen. En 2014, le développement se caractérise principalement par la densification du réseau (+2,2 %) mesurée en puissance souscrite au km linéaire

Les performances énergétiques et environnementales se maintiennent à un niveau élevé (à l'exception des consommations en eau) :

Le coefficient de performance global du réseau (énergie frigorifique vendue / énergie électrique consommée) se maintient autour de 3,65, grâce notamment à un recours accru aux sites à eau de Seine. Le taux de fuite de fluides frigorigènes connaît une première hausse depuis 2004 (0,62 % en 2014 à comparer à 0,33 % en 2013), mais remplit tout de même l'objectif d'un maintien sous 1 %. En revanche, les consommations d'eau sont stables (0,29 m³/MWh comme en 2013, soit le ratio le plus élevé mesuré au cours des sept dernières années).

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2014, il était de 567 clients raccordés contre 541 en 2013.

Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,029 % en 2014, en baisse de 44 % par rapport à 2013. Cela témoigne d'une nette amélioration de la continuité du service.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- **R1** pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m³ (volume d'eau consommé)
- **R2** pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs de 0,8 % le 1^{er} janvier 2014.

Il existe par ailleurs un tarif R'2 qui correspond à une partie des droits de raccordement. Les recettes issues de ce tarif ont diminué de 4 % car le contrat prévoit une facturation pendant les cinq premières années du raccordement à compter de la date de mise en service de la police d'abonnement.

En outre, dans le cadre d'une stratégie de densification du réseau, Climespace a restructuré la tarification en trois segments : « puissances mini » (50 à 120 kW), « puissances classiques » (121 à 5 999 kW) et « puissances maxi » (supérieures à 6 000 kW).

La tarification « puissance mini » vise à favoriser le froid en réseau, plus vertueux que les dispositifs autonomes. Elle offre une réduction de 20 % sur les charges fixes (R2) et une réduction de 15 % sur les consommations (R1).

La tarification « puissance maxi » vise à fidéliser les plus gros consommateurs avec une forte dégressivité tant sur la part fixe que sur la part liée aux consommations (de -15 % à -20 %). Elle instaure en outre un dispositif incitant le client à améliorer l'efficacité énergétique de son installation.

d) Évènements marquants 2014

Le niveau d'appoint d'eau sur le réseau s'est révélé particulièrement élevé, ce qui pénalise les performances environnementales du réseau et accroît la charge comptabilisée sur la concession.

Une hausse des investissements de 76 %

Les dépenses d'investissement (développement et renouvellement) affectées aux biens de retour s'établissent à 18,5 millions d'euros en 2014 (10,5 millions d'euros en 2013).

Un avenant d'extension du périmètre concédé à Climespace est en cours de négociation.

3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME

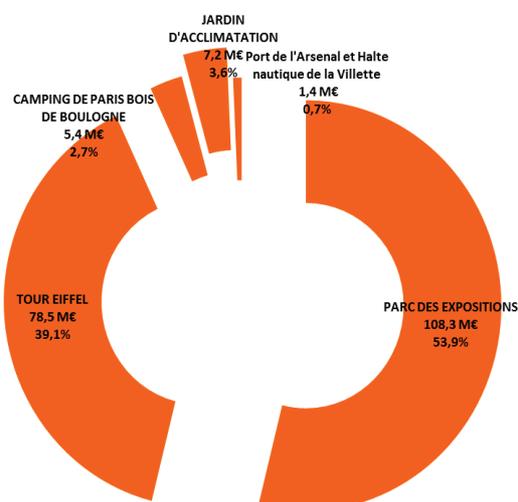
Présentation du secteur

Ce secteur est composé de 5 délégations, qui portent sur des grands équipements accueillant des activités d'agrément et de loisirs (Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, ports de plaisance) et du tourisme d'affaires (Parc des Expositions).

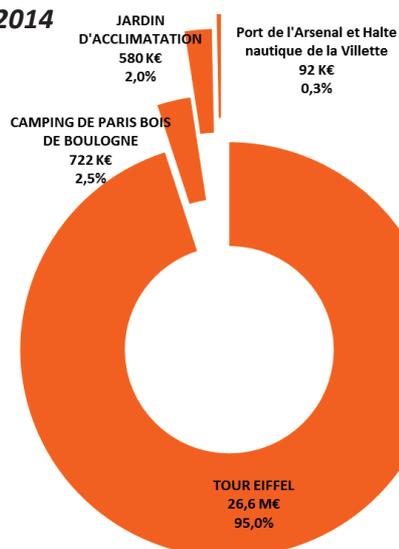
Grandes masses financières du secteur tourisme

	2014	2013
Chiffre d'affaires	200,8 M€	169,4 M€
Redevance	27,9 M€	15,8 M€

Répartition CA 2014



Répartition redevances 2014



3.1 PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Présentation de la délégation de service public

Confiée à la Société **Viparis Porte de Versailles**, la délégation de service public conclue en 1987 porte sur la mise à disposition d'espaces (halls, salles de conférences, amphithéâtres) au profit d'organismes de manifestations (salons, foires, expositions, événements, congrès...).

Sur une surface du Parc de 35 hectares, 231 931 m² répartis en 8 pavillons d'expositions, sont commercialisables.

Le Conseil de Paris a approuvé en juillet 2011 le lancement d'une procédure de mise en concurrence du contrat d'occupation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec concession de travaux, afin de réaliser la modernisation fonctionnelle du Parc, de lui assurer une meilleure insertion urbaine et d'améliorer son empreinte environnementale.

Le contrat a été résilié de façon anticipé le 31 décembre 2014.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires 2014 s'élève à **108,2 M€** après consolidation des comptes de résultat des 2 exercices sociaux 2014 de Viparis Porte de Versailles et de Paris Expo Services. Bien qu'il soit en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de l'occurrence biennale de certains salons (Salon de l'automobile par exemple), ce chiffre d'affaires s'établit cependant en retrait (-5,7 M€) par rapport à l'exercice 2012 plus directement comparable.

En 2014, le résultat de l'exercice servant de base au calcul de la redevance sera négatif car il a été fortement impacté par l'amortissement accéléré des travaux d'adaptation de l'équipement (sur le Pavillon 1 notamment) qui ont été demandés par la Ville dans l'avenant 8 du 12 juillet 2013 et réalisés par le délégataire en 2013 et 2014 dans le cadre des opérations de préparation à la résiliation anticipée de la DSP.

Pour ce contrat, la Ville de Paris perçoit une redevance annuelle d'un montant égal à 40% du résultat de l'exercice avant redevance et impôt sur les sociétés (la redevance due au titre de l'année N étant perçue en N+1 après la fourniture des comptes d'exploitation), Le résultat de l'exercice 2014 étant négatif, la Ville ne percevra pas de redevance.

Il convient cependant de noter que sur l'exercice budgétaire 2014, la ville percevra 3.5 M€ (dû au titre de 2013) et sur l'exercice budgétaire 2015, au titre de l'année 2015, la ville de Paris percevra , une redevance de 16 M€ pour la première année d'entrée en jouissance des biens au titre de l'exécution du nouvel ensemble contractuel qui a succédé au contrat de DSP (BEA - Concession de travaux).

	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	108,2 M€	82,3 M€	113,9 M€
Résultat de l'exercice avant redevance IS et participation (assiette de calcul de la redevance)	<0 *	8,7 M€	36,2 M€
Redevance versé par le délégataire	0 M€	3,5 M€	14,5 M€
Résultat net de la délégation après redevance, participation et IS	<0 *	-996,1 K€	12,9 M€

* chiffres définitifs en cours de consolidation

b) Indicateurs de suivi du service public

Organisateurs

En 2014, 9 salons organisés Porte de Versailles ont bénéficié du Pack Accueil (transfert des primo exposants du point d'arrivée au Parc des Expositions), ce qui correspond à 16 jours de déploiement dans les aéroports et les gares parisiennes.

221 manifestations ont bénéficié de ce Pack Accueil depuis sa création en 2009.

En janvier 2014, VIPARIS a lancé un Pack Accueil à la Gare de Montparnasse et à la gare de Roissy pour les salons professionnels ayant plus de 80 000 visiteurs.

Exposants

Un guichet unique a été mis en place pour les commandes des prestations techniques. Celles-ci sont proposées sur le site internet du salon qui devient l'unique interlocuteur pour toutes les demandes formulées par les exposants à l'organisateur du salon.

Son niveau de satisfaction globale est de 7,2 sur 10.

Visiteurs

Les outils de communication font l'objet d'un investissement important avec une optimisation des outils digitaux :

- Facebook (+180%)
- Twitter (2 900 followers)
- Application smartphone

Le délégataire s'est également engagé dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et notamment des personnes porteuses de handicaps.

Un guide disponible sur place et sur viparis.com, a été mis en place, il met en avant les accès et services dédiés, ainsi que les parcours recommandés aux personnes en situation de handicap.

Un espace accueil adapté aux visiteurs en situation de handicaps a également été ouvert sur les grandes manifestations grand public. Dans ce lieu au mobilier adapté (banque accueil, fauteuils) des hôtes d'accueil informent les visiteurs et mettent à disposition du public un service gratuit de prêt de scooters électriques.

En 2014, les travaux de mise en conformité ont été réalisés sur les grilles de caniveaux extérieurs (porte H, Porte J,...), les Pavillons 2 (entrée principale et seuils de l'ascenseur), 4 (accès et potelets) et 5 (escaliers extérieurs et d'accès, les potelets ainsi que les sanitaires du 5.11).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de location des halls d'exposition, des salles de conférences et des parcs de stationnement sont arrêtés, chaque année, d'un commun accord avec la Ville de Paris.

La politique tarifaire pour l'année 2014 prend en compte les effets de la conjoncture économique, et a pour objectif de :

- de favoriser les salons ayant une production élevée en créant une dégressivité liée aux m²
- de rendre plus incitatives les périodes où la demande est la moins forte,
- de rendre plus intéressants pour les organisateurs les espaces qui sont aujourd'hui les moins valorisés,
- d'encourager la création de manifestations.

d) Événements marquants 2014

Il n'y a pas eu de nouvelle réglementation juridique ou technique propre à l'exploitation du parc.

Les travaux de libération de la parcelle Triangle, consécutifs à la signature des avenants n°7 et n°8 exécutés en 2013 et 2014 ont permis la libération de la parcelle en novembre 2014.

L'ensemble du parc a fait l'objet d'un état des lieux les 30 et 31 décembre 2014 pour la fin de la Délégation de Service Public. Un ensemble contractuel indissociable (le bail emphytéotique, la concession de travaux et la convention-cadre) signé entre la Ville de Paris et la société d'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles - Viparis Porte de Versailles, en décembre 2013, a pris effet le 31 décembre 2014.

3.2 TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

La délégation de la Tour Eiffel, assurée par la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel), concerne la gestion de ce monument et l'exploitation du service public et des activités complémentaires et annexes auxquelles il sert de support. La convention porte sur le monument et la surface d'emprise au sol comprise entre les quatre piliers, à l'exclusion des emprises antennaires situées au sommet. Conclue le 16 décembre 2005 la délégation arrivera à échéance le 31 décembre 2016 suite à l'avenant de prolongation voté par le Conseil de Paris des 26,27 et 28 mai 2015.

Le délégataire a une mission globale de gestion technique, comprenant la mise en œuvre d'un programme contractuel d'investissements et de gestion de l'accueil des visiteurs. Les activités complémentaires de restauration et de boutiques présentes dans la Tour et sur le parvis sont confiées à des prestataires. Les activités annexes comprennent l'accueil de manifestations événementielles et de tournages. Le délégataire est également investi d'une mission de défense de l'image et des marques déposées concernant la Tour Eiffel.

Monument emblématique de Paris, la Tour Eiffel est ouverte tous les jours de l'année, sauf aux périodes où les conditions météorologiques ou les impératifs de sécurité imposent sa fermeture.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous concessionnaires, il s'est élevé à **78,5 M€** en 2014 (+6,2% par rapport à 2013). La progression s'explique par la progression de la fréquentation mais aussi par une augmentation du chiffre d'affaires du salon Gustave Eiffel.

Le chiffre d'affaire global réalisé sur la Tour Eiffel s'élève à **116,7 M€**, il est constitué à **56%** par les recettes de billetterie (**65,4 M€**, +6% par rapport à 2013) à **35%** par les recettes des restaurants (**40,3 M€** en progression de 7% par rapport à 2013) et à **9%** par les recettes des boutiques (**11,2 M€** stable par rapport à 2013).

Le résultat d'exploitation de la délégation est de **1,2 M€**, en diminution par rapport à 2013. Cette diminution s'explique par la redevance exceptionnelle.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires de la délégation, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti (**7,5 M€** en 2014). En 2014, la Ville a perçu une **redevance totale de 26,6 M€** dont **12,0 M€ de redevance au titre du chiffre d'affaires** (**10,8 M€** en 2013) et **14,6 M€ de redevance exceptionnelle** au titre de l'avenant 3 pour compensation de l'exécution partielle du programme contractuel de travaux. La redevance exceptionnelle correspond au montant de la reprise des provisions pour le renouvellement de l'ascenseur Est (**20,3 M€**), diminuées d'un montant de **5,7 M€** correspondant aux montants cumulés des travaux urgents sur l'ascenseur Nord et l'ascenseur Est auxquels s'ajoute une provision pour aléas.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	78,5 M€	73,9 M€
Redevances versées par les délégataires	26,6 M€	10,8 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	1,2 M€	8,4 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

La Tour Eiffel a accueilli environ **7 millions de visiteurs en 2014**, en hausse de 5,2% par rapport à 2013. Cette hausse permet d'atteindre un nouveau record de fréquentation de la Tour. 15% des

visiteurs sont originaires de France (contre 13% en 2013). Les principaux pays d'origine des visiteurs sont l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Satisfaction des visiteurs :

En 2014, la méthodologie d'enquête publique mise en place depuis 2011, sur la base d'une enquête typologique dans les files d'attente et d'une enquête de satisfaction en sortie de visite, a été reconduite. Plus de 31 000 visiteurs ont été interrogés. La satisfaction globale est 8,5/10. Le taux de recommandation de la visite est de 92% et le taux d'intention de revisite de 72%.

Services aux clients

La vente sur internet a nécessité une assistance importante aux clients individuels principalement liée aux difficultés qu'éprouvent certains clients à trouver des billets en ligne. La vente en ligne représente 8 % des ventes de billets individuels, ce qui reste en deçà de la demande.

Les locations d'espaces

Les locations d'espaces sont limitées à la salle Gustave Eiffel. Son exploitation, dédiée uniquement aux manifestations événementielles professionnelles et aux opérations de relations publiques a permis d'accueillir, en 2014, 10 092 invités au cours de 118 manifestations représentant un chiffre d'affaires de 1 067 800€. Depuis octobre 2014 il accueille l'enregistrement de l'émission « Un soir à la Tour Eiffel ».

c) Politique tarifaire

Le ticket moyen s'est élevé à 9,06 € HT en 2014. La grille tarifaire prend en compte la saison (haute ou basse), le mode de visite (individuel, groupe, scolaires), la destination (1^{er}/2^{ème} étage ou sommet), le moyen d'ascension utilisé (escalier ou ascenseur), et certaines caractéristiques du visiteur (âge, situation de handicap).

d) Evénements marquants 2014

La Tour Eiffel est l'un des ambassadeurs de la nouvelle extension en « .paris » lancée par la Ville. Elle a d'ailleurs accueilli le lancement officiel des adresses le 4 juin.

Le premier étage a fait l'objet de travaux importants pour la création de nouveaux bâtiments et la modification des espaces publics. Il a été inauguré le 6 octobre en présence de la Maire de Paris. Il devient l'un des lieux les plus spectaculaires de Paris à 57 mètres de haut grâce à son plancher de verre.

3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La délégation, attribuée à la **SA Jardin d'Acclimatation** en 1995 pour une durée de 20 ans, exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre orientations :

- la connaissance de la nature : espaces verts et plantations remarquables, présentation d'animaux, potager, verger ;
- la culture : ateliers d'éveil et de travaux manuels, ateliers de jardinage et de cuisine, théâtre de marionnettes, théâtre pour jeune public, chorale, fanfares, événement annuel de découverte d'un pays ou d'une région ;
- le sport : centre équestre, parcours de fitness... ;
- les jeux : aires de jeux, pataugeoire, « petit train », manèges...

Le service aux visiteurs est complété par une offre de restauration.

Une navette par petit train touristique est proposée depuis la Porte Maillot.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires net de la délégation** est constitué des recettes de billetteries, des recettes des attractions gérées en directe et des redevances versées par les sous concessionnaires (restaurant et jardin des manèges), il s'élève à **8,40 M€ en 2014** en hausse de 15,5% par rapport à 2013 (7,28 M€). La hausse s'expliquant principalement par l'augmentation des entrées dues à l'ouverture de la Fondation LVMH qui jouxte le site (+ 27 %). En 2014, le chiffre d'affaires global réalisé sur par le jardin s'élève à 20,2 M€ (18,9 Me en 2013 soit +6,8%). Il est constitué à 58,5% par le chiffre d'affaires des sous concessions (11,8 M€ soit +1,5% par rapport à 2013) et à 41,5% par le chiffre d'affaires de la délégation (8,4 M€ soit +15,5% par rapport à 2013)

Le résultat net de la délégation est de **-2,75 M€ (+22.6 % par rapport à 2013)**. Ce résultat s'expliquant principalement par la croissance des charges d'exploitations (notamment les charges des personnels et les charges d'entretien) et le poids des dotations aux amortissements.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, augmenté des autres produits tirés de l'exploitation (dont notamment les redevances perçues auprès des sous-concessionnaires), à un taux progressif selon la fréquentation et le montant de l'assiette. Au titre de l'année 2014, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 580,4 K€**, en forte hausse par rapport à 2013 (**399,7 K€ pour 2013, hors régularisation**). Cette hausse s'expliquant par l'évolution du chiffre d'affaires.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	8,40 M€	7,82 M€*
Redevances versées par les délégataires	580,4 K€ €	711,6** K€
Résultat net de la délégation	- 2,75 M€	-2,98 M€

*Dans le rapport 2013 le chiffre d'affaires n'incluait pas les redevances versées par les sous concessionnaires. Le montant 2013 a donc été remis sur le même périmètre que celui de 2014

** incluant 312 K€ de régularisation au titre de l'exercice 2011

b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation payante a été de 1 266 000 visiteurs en 2014, elle est en hausse de 20 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par une météo favorable, une meilleure répartition de la fréquentation (augmentation de la fréquentation hebdomadaire et estivale) et l'ouverture de la Fondation LVMH en octobre 2014.

c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat.

Les tarifs des entrées ont été revalorisés en 2012 et n'ont pas évolués en 2013 et 2014.

- Le plein tarif est fixé à 3,00 € TTC, en augmentation de 3,45 %.
- La gratuité est consentie aux enfants de moins de 3 ans.
- Les tarifs des attractions ont été revalorisés en 2013 (précédente revalorisation en 2007) n'a pas évolué en 2014. Le prix du carnet de 15 tickets est fixé à 35 € TTC.

Le parcours en « Petit train » de la Porte Maillot est tarifé 5,90 € l'A/R, entrée au Jardin comprise.

d) Evénements marquants 2014

La requalification paysagère du site se poursuit conformément au schéma directeur validé par la commission supérieure des sites avec l'ouverture au public de 3 hectares auparavant dédiés aux travaux de la Fondation.

Ouverture au public d'une partie de l'allée Nord du Jardin, originellement zone technique sur toute sa longueur.

La fin des travaux de la Fondation Louis Vuitton et son inauguration en octobre 2014 se sont traduits par la restitution au jardin d'acclimatation des 3 hectares d'emprise de travaux. Le parc retrouve ainsi l'intégrité de son périmètre, de ses accès et de ses circulations.

Dans le cadre du renouvellement du contrat, des études ont été engagées afin de définir le modèle économique, juridique et financier le plus adapté pour la future exploitation du jardin d'acclimatation. Suite à ces études, le Conseil de Paris des 29 et 30 juin 2015 a autorisé le lancement de la procédure de renouvellement de la DSP, l'Avis d'Appel Public à Candidature a été publié le 11 juillet 2015. Suite à l'avenant de prolongation voté par le Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 le contrat arrivera à échéance le 5 septembre 2016.

3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur une surface d'emprise de 6,9 ha.

Le camping offre 495 emplacements, dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 131 emplacements simples et 75 résidences mobiles de loisirs.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 22h.

L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos, une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent, **5,42 M€** contre 5,78 M€ en 2013. Cette légère baisse s'explique par le démarrage des travaux d'aménagement du camping qui ont perturbé l'exploitation. L'activité « hébergement » est restée stable, mais les services annexes ont baissé.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffres d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

Le **résultat net** de la délégation est de **668,6 K€**, en baisse de plus de 11% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique principalement par la hausse de la TVA (de 7% à 10%) qui n'a pas été répercutée sur les tarifs de la DSP.

En 2014, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 722,4 K€** en très légère baisse de 0,4% par rapport à l'année 2013, cette évolution étant en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires servant de base au calcul de la redevance.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	5,42 M€	5,78 M€
Redevance versée par le délégataires	722,4 K€	725,4K€
Résultat net de la délégation	668,6 K€	751,4 K€ €

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2014, le camping a comptabilisé 241 304 nuitées (-0.03 %) dont 68 461 nuitées en locatif (- 3 %).

La durée moyenne du séjour est de 3,30 jours, comme durant l'exercice précédent.

Les Français représentent 33 % de la clientèle.

Des audits internes sont réalisés. Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants : amabilité du personnel et rapidité de prise en charge à l'accueil, qualité des informations reçues, propreté du site et des locatifs. Les points d'insatisfaction sont : la désuétude

des équipements de loisirs et notamment de l'aire de jeux pour enfants (réfection prévue en 2015), les problèmes de connexion WIFI, la vétusté du restaurant (réfection prévue en 2015), l'absence de station velib' et les problèmes de sécurité notamment de vols sur le site.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 6 langues, associé à un service de réservation en ligne.

La certification ISO 14001 a été obtenue en septembre 2014.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est annexée à la convention de délégation de service public et révisée annuellement selon l'évolution d'un panier d'indices représentatif des coûts du service.

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement normal coûte entre 25,30 € et 36,20 € par nuit. Un emplacement piéton coûte entre 12,80 € et 20,30 € par nuit. Le forfait électricité est de 5,60 € par nuit.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 89 € et 127 € par nuit et les cottages bois entre 94 € et 138 € par nuit.

d) Événements marquants 2014

➤ Travaux :

Le permis d'aménager a été délivré le 18/12/2013 après environ 3 ans de procédure. Les travaux ont commencé en septembre 2014, à la fin de la haute saison pour minimiser la gêne des usagers. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Rénovation complète d'un bloc sanitaire et fin de rénovation d'un second.
- Peinture des trois sanitaires et de la laverie.

➤ Obtention de la certification ISO 14001.

3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALLE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

Entrée en vigueur en 2008 pour une durée de 15 ans, la délégation de service public a pour objet la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette, la gestion et l'exploitation des deux ports. Le délégataire est **Fayolle Marine**.

Situé à Paris dans les 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux.

Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, ceci afin libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19^{ème} arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2014, le délégataire a dégagé un chiffre d'affaires de 1,4 M€ dont 1,2 M€ de produits d'amarrages et 0,11 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Par rapport à 2013, le chiffre d'affaires a progressé de 0,5%. Cette évolution s'explique par la quasi stabilité de la fréquentation (60 nuitées de plus qu'en 2013) à laquelle s'ajoute une baisse des produits des activités annexes, insuffisamment compensée par la révision contractuelle des tarifs d'amarrages (+1.5 %).

Le résultat net de la délégation est de 11,4 K€, en baisse par rapport à 2013 (-50 %), cette baisse s'expliquant par la progression des charges d'entretien et de maintenance.

Le délégataire a versé une redevance de 91,8 K€ contre 86,3 K€ en 2013.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	1,4 M€	1,4 M€
Redevances versées par les délégataires	91,8 K€	86,3 K€
Résultat net de la délégation	11,4 K€	22,2 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 308 bateaux en 2014, contre 1 323 en 2013, soit une diminution de 1 %.

Le nombre total de nuitées enregistrées est de 65 679 pour 65 617 en 2013(+0,1%).

Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 7,5 nuitées par séjour (chiffre stable depuis 2013).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2014	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	57 418	94%
Halte nautique de la Villette	8 640	8 261	96%
Total	69 840	65 679	94%

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 94% (- 1 %). La fréquentation des bateaux en contrat journalier a diminué de 6%, celle des bateaux en contrat mensuel a augmenté de 5 % et le nombre de bateaux en contrat annuel est en légère diminution (-2%). Avec l'arrivée d'un bateau école au port de l'Arsenal les contrats professionnels sont en augmentation avec une variation en cours d'année de 2 vers 3 contrats

Le nombre des bateaux à passagers augmente légèrement en 2014, avec 57 contrats enregistrés pour 54 en 2013. Soit une augmentation de 6%.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un record exceptionnel de 96% et est donc en constante progression ces dernières années. Ce succès peut s'expliquer par une amélioration du système de réservation. La fréquentation des contrats journaliers et mensuels sont en hausse avec respectivement, +11% et +6% par rapport à l'année 2013.

Qualité - services disponibles aux usagers :

Les services sont maintenus dans leur intégralité en 2014 avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de Gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers avec plus de 260 bouteilles distribuées en 2014.

Satisfaction :

En 2014, la satisfaction des plaisanciers a été mesurée distinctement en fonction du type de contrat.

Pour les plaisanciers de passage (contrats journaliers), la satisfaction générale est correcte avec 59 % des personnes se disant très satisfaites du séjour, et 41% satisfaites.

En ce qui concerne les plaisanciers amarrés au Port à moyen et long terme, un taux respectif de 50% se dit très satisfait et 50% satisfait.

Il est à noter que le taux de retour des questionnaires satisfaction reste faible avec 35 fiches enregistrées.

Incidents :

Aucun incident notoire n'a marqué l'année 2014, au sein de l'exploitation courante assurée par le délégataire.

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...)

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,45 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 147.53 € HT et de 1 952.11 € HT pour un contrat annuel.

d) Evénements marquants 2014

Sécurité :

Travaux de mises aux normes des installations électriques sur les pontons.

Qualité :

Réfection complète d'un Bloc sanitaire

Environnement :

100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. Les économies d'énergie et les réductions de consommation se sont poursuivies grâce à une stabilisation de la consommation électrique et à l'installation d'éléments adaptés à l'économie d'eau.

4. DEPLACEMENTS

Présentation du secteur

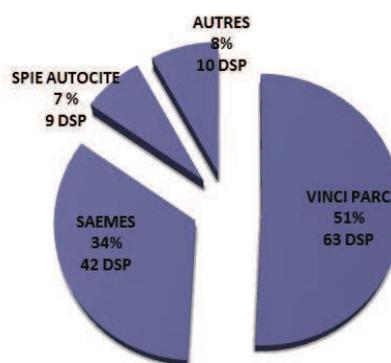
La Ville est propriétaire de 146 ouvrages dont 127 en souterrain et 19 en surface.

Ils sont exclusivement gérés en délégation de service public. Au 31 décembre 2014, la Ville comptabilisait 124 délégations.

La Ville offre ainsi 70 081 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 052 places aux 2 roues (motos et vélos) et 80 places aux autocars.

Les 124 délégations se répartissent entre **9 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
VINCI PARK	63
SAEMES	42
SPIE AUTOCITE	9
SAGS	3
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot	1
Total	124



Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2014	2013
Chiffre d'affaires	185,8	185,4 M€
Redevances versées par les délégataires	36,3	36,0 M€
Résultat net des délégations	49,4	49,5 M€

Le **chiffre d'affaires global est de 185,8 M€** (presque stable par rapport à 2013) pour l'ensemble du secteur, 60,0 % est réalisé par VINCI PARK, 22 % de la SAEMES, 11 % de SPIE, et 8 % des 6 autres délégataires. La stabilisation du chiffre d'affaires en dépit de la hausse du ticket moyen (+3,3%) et des réouvertures du parc de l'école de médecine et de la partie horaire du parc Vendôme s'explique par le déclin des fréquentations horaires (-1,9%) et par la baisse des abonnements (-4,4%)

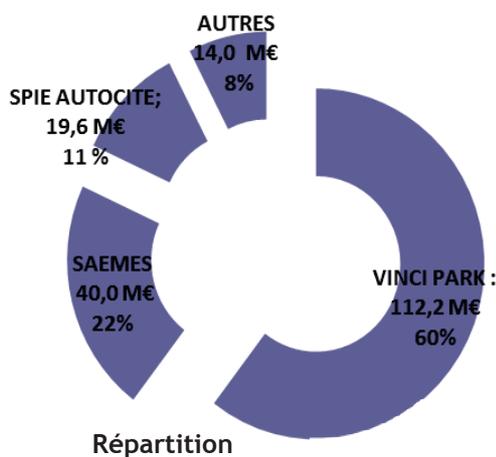
Pour l'ensemble du secteur, la **redevance reversée par les 9 délégataires** à la Ville de Paris s'élève à **36,3 M€**. Presque stable par rapport à 2013. La stabilité s'expliquant principalement par la quasi-stagnation du chiffre d'affaires global.

Les redevances versées proviennent à 50 % de VINCI (18,3M€), à 19,0% de la SEAMES (7,0 M€), à 17,0 % de SPIE AUTOCITE (6,3 M€) et à 13 % des 6 autres délégataires (4,7 M€).

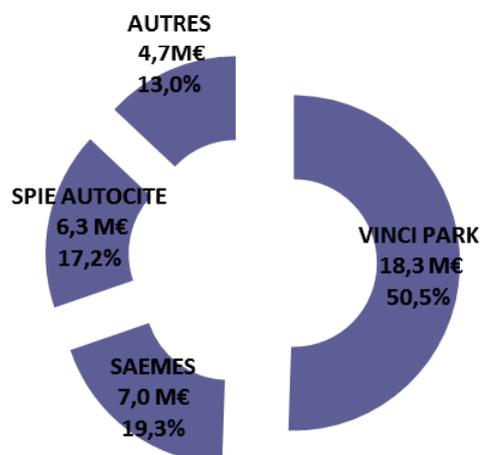
Les redevances comportent une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires.

Délégataires	Nombre de contrats	CA 2013	Redevance 2013
VINCI PARK	63	112,2 M€	18,3M€
SAEMES	42	40,0 M€	7,0 M€
SPIE AUTOCITE	9	19,6 M€	6,3 M€
Autres	10	14,0 M€	4,7 M€
Total	124	185,8 M€	36,3

Répartition CA 2014



redevance 2014



b) Indicateurs de suivi du service public

Répartitions des places au 31 décembre 2014 :

- 53 582 places pour les véhicules légers ;
- 13 922 places amodiées ;
- 153 places réservées aux véhicules électriques ;
- 181 places réservées pour l'auto partage ;
- 999 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- 126 places réservées pour Autolib' ;
- 352 places pour véhicules de très petit gabarit ;
- 407 places pour les activités annexes.

En 2014, on constate une réduction du nombre de place de -559 places par rapport à 2013 qui s'explique principalement par une politique générale de réorganisation des circulations dans les parcs souterrains visant à mettre en place une organisation plus aérée des circulations ainsi que le stationnement des Personnes à Mobilité Réduites.

Fréquentation et abonnements :

En 2014, le nombre de sorties horaires s'est élevé à 11 423 259 contre 11 643 069 en 2013 (- 1,9 %). Cette baisse s'explique par une baisse de la fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs, le phénomène étant particulièrement marqué sur les parcs Bercy, Soufflot, Vincent Auriol et Porte d'Italie.

Le nombre d'abonnements s'établit à 35 717 (- 4,5 % par rapport à 2013). Cette baisse s'inscrit dans le mouvement général de baisse des fréquentations des parcs. En 2014 90 parcs ont subi une diminution de leur nombre d'abonnés (contre 66 parcs en 2013) ce mouvement ayant été renforcé par des récessions prononcées comme celles des parcs Picpus-Nation, Foch et Citroen-Cevennes et par un retard au développement des parcs de la ZAC Rive gauche.

Réclamations :

117 parcs ont reçu au moins une réclamation contre 119 en 2013. Elles portent à 38% sur des problèmes commerciaux ou le niveau des tarifs, à 32% sur des problèmes techniques (dysfonctionnement d'un équipement comme une caisse automatique ou l'éclairage), à 17 % sur des problèmes de d'insécurité des installations (vol d'objet, vandalisme) et à 9 % sur le manque d'entretien des ouvrages.

c) Politique tarifaire

La Ville fixe l'ensemble des tarifs. Pour les véhicules légers, les tarifs horaires varient entre 3,20 € et 4,10 € dans le centre (1^{er} au 4^{ème} arr.), entre 3,10 € et 5,50 € dans la zone péricentrale (5^{ème} au 10^{ème} arr.) et entre 2,30 € et 4,10 € dans les arrondissements périphériques (12^{ème} au 18^{ème} arr.). Seul le parc Marigny Château pratique un tarif horaire de 1,40 €, du fait de son emplacement (Vincennes). Dans les 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

De la même manière, le tarif de l'abonnement annuel de base varie en fonction de la situation géographique du parc. Le tarif annuel varie ainsi de 2 350 € à 3 914 € dans le centre, de 1 706 € à 4 017 € dans la zone péricentrale et de 860 € à 3 630 € dans les arrondissements périphériques. Pour les parcs de surface, il varie de 990 € à 1 299 €. L'abonnement du parc Marigny Château dans le Val-de-Marne s'élève à 920 €.

Pour les motos le tarif horaire varie entre 0,90 € à 1,90 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 350 € à 2 340€ par an selon la zone.

En 2014 le tarif dit «résidents », caractérisé par un rabais unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, était appliqué dans 30 parcs (contre 32 parcs en 2013). La formule «résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (-20 % à - 40 %) était appliquée dans 50 parcs en 2014 (contre 47 en 2013). La demande d'abonnements de la part « résidents » suit le mouvement général de baisse observé sur l'ensemble des parcs mais résiste davantage que celle des abonnés standards. Le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs est passé de 9 590 en 2013 à 9 476 en 2014, soit une baisse de 1,2%.

d) Evénements marquants 2014

Avenants :

Pour le parc Meyerbeer, l'avenant a prorogé le contrat de 3 mois pour faciliter l'attribution de la nouvelle DSP. L'avenant a été présenté au Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014.

Pour le parc de l'école de médecine, l'avenant a permis de financer les surcoûts de certains travaux de voirie demandés par la Ville de Paris et non prévus au contrat initial. L'avenant a été présenté au Conseil de Paris des 10-11 juin 2013.

Pour le parc Jean Bouin, l'avenant a permis de financer les surcoûts liés à la réalisation de travaux demandés par la Ville de Paris et non prévus initialement au contrat. L'avenant a été présenté au Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014.

Pour le parc Lutèce l'avenant a permis de moderniser la grille tarifaire, il a été présenté au Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014.

Pour le parc Saint Placide, suite aux modifications affectant le capital social du délégataire actuel l'avenant a permis de transférer les droits et obligations du contrat à Q-Park. L'avenant a été présenté au Conseil de Paris des 15 et 16 décembre 2014.

Attribution :

PARIS RIVE GAUCHE : Le contrat d'affermage, d'une durée de 8 ans a été attribué à VINCI PARK par le Conseil de Paris des 7-8 et 9 juillet 2014.

MAISON DE LA RADIO : le contrat d'affermage d'une durée de 4 ans a été attribué à la SAGS par le Conseil de Paris du 10 février 2014.

MEYERBEER : le contrat d'affermage d'une durée de de 8 ans a été à la SAEMES par le Conseil de Paris des 7-8 et 9 juillet 2014.

FRANÇOIS I^{er} : le contrat de concession d'une durée de 14 ans a été attribué à INTERPARKING par le Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014.

LAGRANGE MAUBERT : le contrat de concession d'une durée de 14 ans a été attribué à la SAEMES par le Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014.

ANVERS : le contrat d'affermage, d'une durée de 8 ans a été attribué à la SAEMES par le Conseil de Paris des 17,18 et 19 novembre 2014.

Travaux réalisés :

La fin des travaux de construction pour le parc Frémicourt est prévue au 1^{er} semestre 2016

Plusieurs parcs ont fait l'objet de travaux de modernisation. Les travaux concernent essentiellement la création d'ascenseurs et de places PMR ainsi que la remise en peinture des ouvrages, la modernisation de l'éclairage et la mise en conformité des éléments de sécurité. Pour les parcs Porte de Versailles, École de médecine, Porte de Saint Cloud et Saint Sulpice les travaux ont été réceptionnés en 2014. Sur les parcs Madeleine, Lobau, Porte d'Auteuil et Reuilly Diderot les travaux sont en cours d'exécution.

Évolution du secteur 2015-2016

Etat des lieux des procédures d'attribution des DSP :

MONTHOLON : consultation pour l'affermage de l'ouvrage pour une durée de 8 ans. Le contrat a été attribué au Conseil de Paris de septembre 2015.

SEVRES BABYLONE : consultation pour l'affermage de l'ouvrage sur une durée de 8 ans. Le contrat a été attribué au Conseil de Paris de septembre 2015.

Garage ROND POINT DES CHAMPS ELYSEES : consultation pour l'affermage de l'ouvrage pour une durée de 6 ans. Le contrat sera attribué en novembre 2015.

Travaux :

SAINT GERMAIN L'AUXERROIS : finalisation des travaux engagés en 2014

HOTEL DE VILLE, TERNES, CONCORDE MARIGNY CHÂTEAU, PATRIARCHES, LAGRANGE MAUBERT, FRANÇOIS 1ER : lancement des travaux de modernisation des ouvrages

MAISON DE LA RADIO, MEYERBEER, PARIS RIVE GAUCHE, ANVERS : lancement des travaux de mise aux normes

ROND POINT DES CHAMPS ÉLYSÉES : réaménagement du premier sous-sol suite au départ de la station-service

5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Présentation du secteur

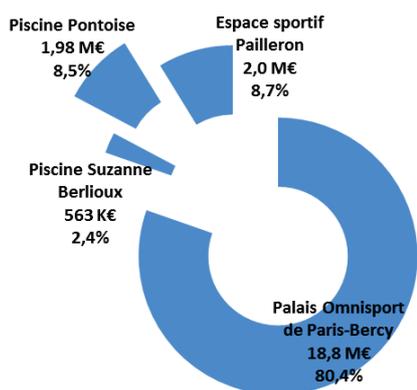
Suite à la résiliation anticipée du contrat du Parc des Princes, ce secteur porte sur 4 délégations de service public dont 3 piscines (Suzanne Berlioux, Pontoise, Pailleron), et le palais omnisport (Paris-Bercy).

Grandes masses financières du secteur des équipements sportifs

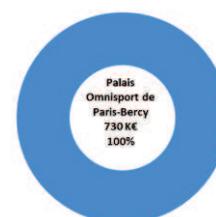
	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	23,3 M€*	35,4 M€
Redevances versées par les délégataires	0,73 M€*	2,0 M€
Participations Ville de Paris	2,3 M€	2,9 €

* Réduction du périmètre suite au changement de mode de gestion du parc des Princes

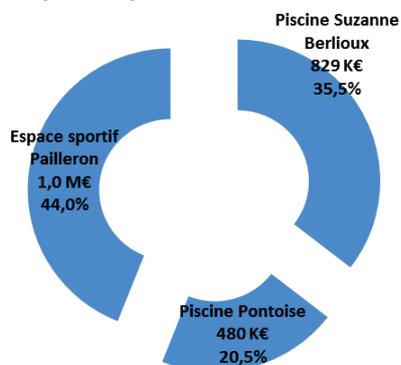
Répartition CA 2014



Répartition redevances 2014



Répartition participation 2014



5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY

Présentation de la délégation de service public

La convention de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy du 29 septembre 2011, a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1^{er} octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation.
- L'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de services public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire) et des activités complémentaires ou annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement notamment).

Concernant les activités de service public, le délégataire a ainsi consacré 40 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public : le BNP Paris Masters de tennis, le Supercross, la finale du championnat de France de Hockey sur glace, le tournoi de Paris de judo...

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2013/2014 s'élève à **18,7 M€**, contre 26,2 M€ en 2012/2013. Cette baisse s'explique par le fait que l'exercice ne compte que six mois d'activités à cause de l'arrêt de l'exploitation le 2 mars 2014 pour les besoins du projet de rénovation.

Le **résultat net** de la délégation est de **0,7 M€** contre 3,2M€ en 2012/2013. La société a tout de même bénéficié d'un volume d'affaires important pour cette courte période d'activité et a maintenu sa rentabilité. Ainsi, son taux de marge brute s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent (71% contre 69% en 2012/2013).

La **redevance versée à la Ville de Paris** au titre de l'exercice 2013/2014 est de **0,7 M€** contre 1,4 M€ sur l'exercice précédent, l'évolution étant en lien direct avec la baisse du chiffre d'affaire.

	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	18,7M€*	26,2 M€
Redevance versée par le délégataire	0,7M€	1,5 M€
Résultat net de la délégation	0,7M€	3,2 M€

* Mise en œuvre de travaux de rénovation : exercice ne comptant que 6 mois d'activité.

b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation du POPB est de 808 000 entrées payantes pour 79 manifestations (pour rappel l'exercice ne compte que six mois d'activités).

De son côté, la réouverture de la patinoire Sonja-Henie au public au mois de novembre 2014, pendant 124 séances, a généré la vente de 39 127 entrées individuelles (contre 191 séances et 42 609 entrées en 2012/2013.). La décomposition des entrées est la suivante : 14 501 au tarif plein, 22 236 à tarifs réduits, 1 603 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris, 175 au titre des abonnements et 359 à titre de visiteurs.

Ce résultat est donc tout à fait remarquable car la patinoire n'a été ouverte au public que durant la période du 4 septembre 2013 au 23 février 2014. Le taux de remplissage moyen est de 316 entrées par séance contre 222 en 2012-2013. La patinoire de Bercy a encore confirmé sa place parmi les patinoires les plus populaires de France. Ce succès résulte notamment de la politique d'animation des séances publiques engagée depuis deux ans, avec l'organisation de cinq soirées « festives » à thème en 2013-2014.

c) Politique tarifaire

Au cours de l'exercice 2013-2014 les tarifs ont été actualisés de la façon suivante :

Pour la salle Marcel Cerdan, le tarif est de 2 052 € pour une journée et de 1 025 € les journées suivantes.

La location de la grande salle est de 22 573 € pour une journée et 11 286 € les journées suivantes.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation pour l'accès à la patinoire Sonja Henie (de 3 à 6 €, selon la saison et l'heure et entre 2,5 € et 5 € pour le tarif réduit) n'ont pas été actualisés.

d) Événements marquants 2014 :

Durant l'exercice 2013-2014, l'actionariat de la SEM a été modifié par la vente de parts par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC - 13 752 parts) et par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP - 6 248 parts) à la société AEG facilities France SAS (AEGFF). La RIVP n'est plus actionnaire de la SEM. La Ville de Paris détient toujours 54% du capital social. A titre complémentaire, la SAEPOPB n'a pas de filiale et ne détient aucune participation dans quelque autre société que ce soit.

L'exercice 2013-2014 a également vu la réalisation de la première phase de travaux de modernisation du POPB, d'avril à octobre 2014, et la réouverture intermédiaire du POPB pour accueillir l'édition 2014 des BNP Paribas Masters de tennis et des spectacles.

Sur la fin de l'année, la patinoire Soja Henie a été remise en service le 7 novembre 2014 et la deuxième phase de travaux a démarré au mois de décembre, elle s'étendra jusqu'à l'automne 2015.

5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, ESPACE SPORTIF PAILLERON

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 39 piscines municipales. Trente piscines sont gérées en régie directe et neuf sont externalisées soit via un marché de prestation de services (dit « marché article 30 ») pour six d'entre elles, ou bien sous la forme d'une délégation de service publique pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise et la piscine Suzanne Berlioux.

Piscine Suzanne Berlioux

La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris dans le forum des Halles. Elle est exploitée via un nouveau contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société **Carilis**. Le contrat a pris effet le 1^{er} mai 2014 pour une durée de 6 ans. Les activités confiées au délégataire consistent en l'exploitation de la piscine en y favorisant le développement de la natation, en tant que pratique sportive, de loisir et de détente.

Cette piscine est l'un des équipements sportifs les plus fréquentés de France, avec plus de 400 000 visiteurs par an.

Piscine Pontoise

L'espace sportif Pontoise se compose de six espaces de pratiques distinctes (un bassin de six lignes d'eau, un espace fitness, un espace squash, un espace cardio, une salle de musculation et deux saunas). Le délégataire a pour missions d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation.

L'exploitant de l'espace sportif Pontoise, **Carilis**, a pour missions, l'accueil des scolaires, du grand public, du monde associatif ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (terrains de squash, espace de remise en forme).

La délégation de service public arrivera à échéance au 31/12/2018.

Espace sportif Pailleron

L'établissement est composé d'un bassin sportif, d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un Spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration.

L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.

La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'Espace Sportif Pailleron à la société **LSU 19**, filiale de l'UCPA, dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type « régie intéressée » pour une durée de 8 ans Afin de faciliter l'attribution de la nouvelle DSP, le contrat qui devait prendre fin au 31/12/2014 a été prolongé jusqu'au 31/12/2015.

Ainsi le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace, de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux

Il faut noter que la piscine Berlioux a été fermée de l'automne 2012 jusqu'à fin novembre 2013 ce qui rend délicat la comparaison avec les exercices antérieurs. Sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 avril 2014 (qui n'a comporté que 5 mois d'exploitation), le chiffre d'affaires s'est élevé à **564 K€**. (contre 1,4 M€ en 2011/2012, dernière année pleine d'exploitation connue)

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public. En 2014, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **829 K€** contre **1 207 K€** en 2013 (674 K€ en 2011/2012)

	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	564 K€	202 K€
Participation Ville de Paris	829 K€	1 207 K€
Résultat de la délégation	0	0

Piscine Pontoise

Le **chiffre d'affaires** de la délégation de service en 2014 s'élève à **1 980 K€** contre 2 132K€ en 2013.

Les recettes de l'Espace sportif Pontoise sont constituées principalement des « entrées à l'espace fitness » (625K€ en 2014 contre 653K€ en 2013), ainsi que des recettes « entrées Piscine », 726K€ en 2014 contre 745K€ en 2013.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice** au délégataire. En 2013, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **480 K€** en 2014 contre 493 K€ en 2013.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 980 K€	2 132 K€
Participation Ville de Paris	480 K€	493 K€
Résultat de la délégation	15 K€	30 K€

Espace sportif Pailleron

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice 2014 est de **2 037 K€** contre 2 132 K€ en 2013.

Le chiffre d'affaires généré par l'espace aquatique diminue en raison d'un hiver doux qui n'a pas incité les usagers à se rendre à la patinoire et un été maussade. Ces éléments ont eu pour conséquence une baisse de 70 000 usagers entre 2013 et 2014 sur l'ensemble de l'espace sportif.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2014, le montant total de la participation Ville (scolaires au forfait et subvention) est de **1 027 K€** contre 1 200 K€ en 2013 cette évolution étant en lien directe avec l'évolution de l'activité .

Pour l'année 2014 le résultat est en net retrait par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par les effets conjugués d'une baisse de fréquentation liée à météo médiocre et à une augmentation importante des charges de réparation liées aux fuites et aux inondations qui se produisent régulièrement en cas de fortes pluies)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	2 037 K€	2 132K€
Participation Ville de Paris	1 027 K€	1 200 K€
Résultat de la délégation	-653 K€	-163 K€

Au total, les 3 piscines gérées en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 4,6 M€ en 2014.

Pour ces trois piscines les contrats ne prévoient pas le versement d'une redevance.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

Fréquentation

L'équipement était fermé pour travaux jusqu'à fin novembre 2013.

La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public et de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tout type de nageur et de sa situation géographique.

Compte tenu des travaux qui ont imposé la fermeture de l'équipement, l'analyse de la fréquentation par rapport aux années antérieures n'a pas été jugée pertinente.

Animations

13 créneaux de gymnastique aquatique sont proposés par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont proposées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entraînement », ainsi que l'aquabiking.

Piscine Pontoise

Fréquentation

La fréquentation annuelle de la piscine (tous modes d'accès et toutes activités confondus) est de 247 576 en 2014 contre 275 068 personnes en 2013. La légère baisse s'explique par la réouverture de la piscine Berlioux en 2014

Activités

Le taux de remplissage et de renouvellement des cours est très élevé (proche de 90 %).

Espace sportif Pailleron

Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2014 s'élève à 597 346 (contre 667 145 en 2013) sur l'ensemble du site.

- 400 617 sur l'espace « Aquatique »;
- 87 319 sur l'espace « Glisse »;
- 89 743 sur l'espace « Forme » ;
- 19 667 scolaires accueillis sur l'ensemble du site.

Activités

Pour l'année 2014, l'espace forme a proposé 56 créneaux d'activités et 3 créneaux sont dédiés aux stages.

Qualité de service

Le label Quali Paris confirme la bonne tenue de l'établissement.

En 2014, 86 % de clients sont globalement satisfaits de l'établissement. C'est un indicateur positif qui témoigne du maintien de la satisfaction des usagers malgré l'augmentation constante de la fréquentation.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux

Jusqu'au 30 avril 2014, l'entrée plein tarif est à 4 €, l'accès en tarif réduit est à 3 €, la leçon de natation est à 15 €, le cours d'aquabiking est à 10 €. Des changements tarifaires sont intervenus à la prise d'effet de la nouvelle DSP qui a eu lieu le 1^{er} mai 2014.

Piscine Pontoise

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4.80 €, tandis que l'accès à l'espace remise en forme est à 20 € et celui aux terrains de squash est à 30 €.

Espace sportif Pailleron

L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 3,10 €, pour l'accès à l'espace forme l'entrée est à 10 €. Pour l'espace glisse elle est à 4 €.

Par ailleurs, la gratuité est accordée dans les trois piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris et aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente.

d) Événements marquants 2014

Piscine Suzanne Berlioux

Suite à un problème au niveau du plafond, la piscine a dû fermer en septembre 2012 jusqu'à la fin de l'année 2013. Cela a conduit à conclure un avenant de prolongation, jusqu'au mois d'avril 2014. Une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée et a conduit à l'attribution d'un nouveau contrat de DSP en mai 2014. Le nouveau délégataire est Carilis.

Piscine Pontoise

L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la collectivité. Très bon dynamisme des terrains de squash.

Espace sportif Pailleron

Les événements majeurs de l'année 2014 sont l'organisation de nombreux événements, et des privatisations de l'équipement lors des vidanges pour organiser des soirées notamment.

6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

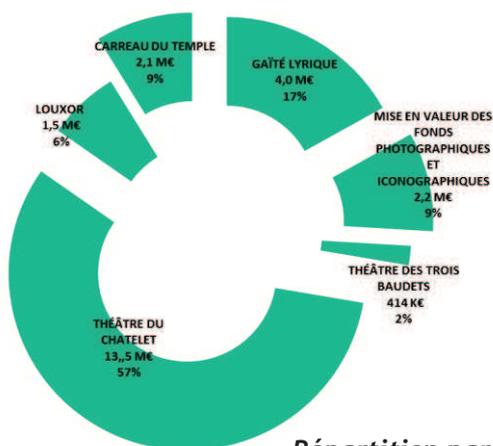
Présentation du secteur

Ce secteur a regroupé en 2014 **6 délégations** de service public portant sur les spectacles vivants, la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique ou encore la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple.

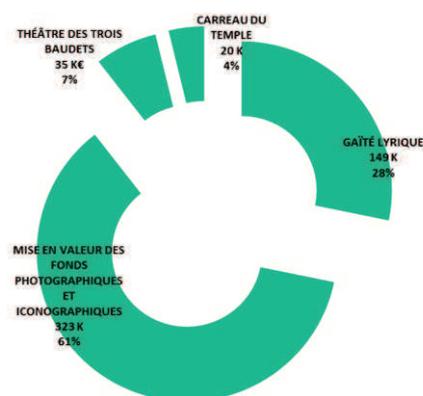
Grandes masses financières du secteur culturel

	2014	2013
Chiffre d'affaires	23,7 M€	18,1 M€
Redevances versées par les délégataires	526,7 K€	469,5 K€
Participations de la Ville de Paris	25,7 M€	27,0 M€

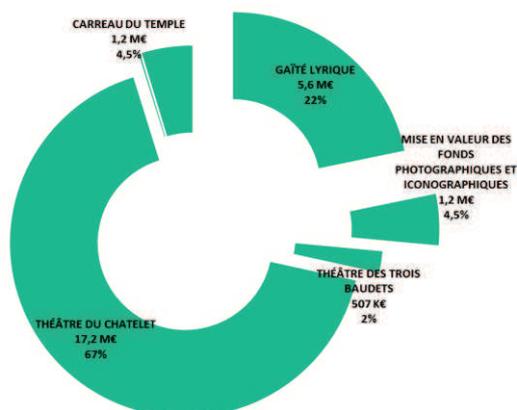
Répartition CA 2014



Répartition redevances 2014



Répartition participation 2014



6.1 THEATRE DU CHATELET

Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. Depuis 1979, l'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation.

Dans le cadre d'une convention passée en 1979, l'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. A ces recettes propres s'ajoute une subvention annuelle versée par la Ville dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris.

Pour l'année 2014, le **chiffre d'affaires net** s'élève à **13,5 M€**, en hausse par rapport à l'année 2013 (11,3 K€).

La **subvention 2014 de la Ville de Paris** s'est élevée à **17,2 M€**, en baisse de 200 K€ par rapport à 2013 (17,4 M€).

Le résultat net (bénéfice) s'établit à **4,4 K€**.

	2014	2013
Chiffre d'affaires net	13,5 M€	11,3 M€
Participation de la Ville de Paris	17,2 M€	17,4 M€
Redevance Ville de Paris	-	-
Résultat net	4,4 K€	223,0 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Programmation et fréquentation :

L'association poursuit l'objectif d'ouvrir le plus largement possible cette salle à tous les publics, populaire ou connaisseur. Le théâtre propose ainsi une programmation à la fois exigeante, diversifiée et éclectique.

En 2014, la fréquentation totale a été de plus de 300 000 personnes (spectacles produits, coproduits et accueillis). La fréquentation des grands spectacles est de 152 750 spectateurs payants (*Einstein on the beach*, *L.A. Dance projet* par exemple). Le taux de remplissage est de 94 % pour 216 représentations. Ce niveau de fréquentation est en légère hausse par rapport à 2013 (147 906 spectateurs payants).

Politique à destination des familles et Jeune public :

Le Théâtre du Châtelet propose depuis le mois d'octobre 2010 les « ConcertTôt - ConcertTea », programmes musicaux destinés aux familles, explorant les différents univers musicaux tels que le jazz, la musique de cirque ou encore l'opérette. Ces spectacles sont le plus souvent animés et interprétés par des élèves d'établissements prestigieux tels que le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, mais aussi par

des orchestres confirmés tels que l'Orchestre National d'Ile de France ou l'Orchestre de Chambre de Paris.

En 2014, les activités jeune public ont touché environ 5 000 jeunes pour le dispositif « L'école du spectateur », 117 pour les ateliers de pratiques et 5 800 jeunes pour les ConcertTôt - ConcerTea. Le théâtre souligne une réelle progression à la hausse de la fréquentation depuis 2007. À titre d'exemple, le nombre d'élèves ayant participé à l'opération « Collégiens et lycéens au Châtelet » est passé de 1 049 à 1 369 en sept ans, le nombre d'élèves ayant participé à des visites organisées du théâtre de 300 à 765. Le public des ConcertTôt - ConcerTea est quant à lui passé de 16 983 à 17 125 entre 2011 et 2014 (jeunes + adultes).

c) Politique tarifaire

Le théâtre a fait le choix de proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre. Les tarifs de 1^{ère} catégorie sont généralement inférieurs à 100 € et ne dépassent ce seuil que pour quelques soirées exceptionnelles. Le théâtre tient à contenir la hausse des billets afin de ne pas franchir la barrière symbolique de 100 €, qui serait selon lui dissuasive.

Les tarifs de 2^e et 3^e sont compris entre 25 et 50 €. Les tarifs les plus accessibles pour les grands spectacles sont autour de 10 et 15 € (6^e catégorie). Cette tendance est la même sur la saison 2015-2016.

Afin d'ouvrir davantage le Châtelet aux publics les moins favorisés, 300 places sont proposées gratuitement à chaque représentation à des familles en difficultés, en partenariat avec différents organismes sociaux.

d) Événements marquants 2014

Soulignons le succès populaire du spectacle *An american in Paris* du 22/11/2014 au 04/01/2015, produit par le théâtre. Ce spectacle est en tournée à New-York jusqu'en novembre 2015.

Enfin, le Châtelet poursuit « Les Leçons de Musique » présentées par Jean-François Zygel et inaugure un cycle de conférences en lien avec ses productions. Outre sa programmation, le Théâtre du Châtelet a programmé en 2014 de nombreuses actions éducatives et pédagogiques autour de trois axes principaux :

- l'École du spectateur, qui permet l'accueil de jeunes aux représentations et à leur préparation ;
- le Châtelet en Scène, constitué d'ateliers et de spectacles dont les jeunes sont les acteurs ;
- les visites du Châtelet.

6.2 CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3ème arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et évènementiel.

Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800m² modulable pour des activités sportives ou évènementielles ainsi qu'un espace bar/petite restauration et plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 26 décembre 2012 a été confié à la **SPL Carreau du Temple** pour une durée de 5 ans, il prévoit que le Carreau du Temple propose ces espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et évènementielle.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires constitué des recettes de mises à dispositions des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire s'élève à 2,07 M€. A ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville : **1,2 M€** en 2014.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire. En 2014, La **redevance** s'est élevée à **20 K€**.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2014 se situent très au-dessus du niveau attendu, à un total de **4,2 M€**, **supérieur de 25% à la prévision**. Ce dépassement est dû à des ajustements compréhensibles dans le cadre de l'ouverture d'un nouvel équipement.

La nécessaire maîtrise des charges de fonctionnement à l'avenir apparaît impérative. Un programme de maîtrise des dépenses a ainsi été mis en place. Ce programme sera poursuivi par la co-direction nommée en mai dernier, l'exercice 2015 devant être considéré comme une année de transition vers la mise en place dès 2016 d'un nouveau projet correspondant au modèle économique réel du Carreau du Temple.

	2014
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	2,07 M€
Redevances versées par le délégataire	20,0 K€
Participations de la Ville de Paris	1,2 M€
Résultat net de la délégation	-235,2 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le Carreau du Temple a ouvert ses portes au public le 22 février 2014, attirant ce jour 4000 visiteurs. Les premiers événements (défilé Yves-Saint-Laurent, salon de l'art contemporain, Forum Paris des emplois qui recrutent...), manifestations sportives et culturelles ont débuté à compter de mars 2014. Le week-end d'ouverture qui a marqué le début de la programmation culturelle, sportive et évènementielle a eu lieu le 26 avril 2014.

Pour l'année 2014 le Carreau du Temple a reçu 280 000 visiteurs dont plus de 56 000 sont venus assister à un spectacle et 16 000 ont participé aux activités associatives organisées dans les espaces du sous-sols.

Le rapport d'activités 2014, qui ne représente pas un programme d'activité en année pleine, dénombre en outre 210 représentations artistiques et sportives organisées ainsi que 40 grands évènements et salons.

Durant cette année, 15 compagnies ont été accueillies en résidence, dont 5 dans le cadre du programme Jeunes Talents (incubateur international) et 700 artistes sont passés au Carreau du Temple.

A noter également que toutes les semaines 45 créneaux horaires sont réservés aux scolaires sur les dojo, les studios de danse et le gymnase et que les associations disposent de 55 créneaux horaires par semaine.

c) Politique tarifaire

Le Carreau du Temple, dont le modèle économique repose à 30% sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 70% sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces exceptionnels pour des évènements, doit trouver une grille tarifaire adaptée aux évènements proposés, notamment pour les actions de programmation artistique et culturelle qui participent des missions de service public.

Les tarifs de location dépendent des salles et des activités concernées. Les tarifs des manifestations organisées par le délégataire varient suivant la nature de ces manifestations (spectacles ; projections ; expositions) et s'échelonnent de 10 à 30 euros selon les manifestations.

Les tarifs réduits s'échelonnent de 7 à 21 euros, ils sont proposés aux groupes, aux personnes en situation de handicaps, aux bénéficiaires de minimas sociaux, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux seniors et aux jeunes. Une formule d'abonnement est également proposée. Dans ce cadre les tarifs s'échelonnent de 6 à 18 euros

Ces tarifs constituent des plafonds. La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Les tarifs des manifestations organisées dans le cadre de partenariats de diffusion sont adaptés aux tarifs du partenaire.

Enfin, le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique.

6.3 GAÏTE LYRIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par délibération des 1^{er} et 2 mars 2004, la Ville de Paris a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique au 3 bis rue Papin (3^e) et a conclu au terme de cette procédure une convention de délégation de service public avec la **SGGL** (Société de Gestion de la Gaîté Lyrique SAS) par délibération en date des 17, 18 et 19 décembre 2007.

Au terme de lourds travaux de rénovation auxquels elle était associée, et après passage de la Commission de sécurité, la SSGL s'est vu remettre les clés du bâtiment le 2 novembre 2010. L'ouverture au public a eu lieu le 2 mars 2011.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la SGGL s'est engagée à prendre en charge les missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un projet artistique et culturel, original et fortement identifié, sur les musiques actuelles et les arts numériques ;
- exploiter et animer la Gaîté Lyrique, en y accueillant et en y produisant principalement et prioritairement des manifestations artistiques et culturelles, dans les domaines des musiques actuelles et des arts numériques (concerts, expositions, spectacles, performances, installations, conférences, projections...) ;
- exploiter et animer le centre de ressources de la Gaîté Lyrique et le site Internet qui lui est associé,
- favoriser l'accès du public et des artistes à la création numérique, notamment par des actions de médiation et de formation.

La Gaîté Lyrique fait actuellement l'objet d'une consultation publique en vue du renouvellement de la DSP à compter du **01/08/2016**.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, pépinière d'entreprises ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville (env. **5,8 M€** en 2014).

Pour l'année 2014, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 4,0 M€ HT (hors compensation financière de la Ville) en hausse de 30,0% par rapport à 2013 (3,2M€) M€. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de spectacles payants et le succès exceptionnel de l'exposition *The Happy Show* .

Le résultat de l'exercice, négatif en 2012 a connu un redressement en 2013 pour atteindre + 236 K€. Il se redresse encore sur l'exercice 2014 pour atteindre + 297 K€.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe (120 K€/an) indexée et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire hors recettes de mécénat et subvention. En 2014, La **redevance globale s'est élevée 148 K€**.

	2014	2013
Chiffre d'affaires net	4,0 M€	3,2 M€
Redevance versée par le délégataire	148 K€	146 K€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	5,8 M€	5,7 M€
Résultat net de la délégation	+ 297 K€	+ 236 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2014 est exceptionnelle tant par la fréquentation que par les recettes générées par les expositions, les concerts et privatisations. Les concerts représentent ainsi 46 % des recettes et les expositions 52 %. Cette forte proportion est principalement due à l'exposition *The Happy Show*.

La fréquentation est nettement en hausse avec 360 000 usagers dont 188 000 billets vendus pour les manifestations. Ce niveau de fréquentation est le plus élevé depuis l'ouverture et s'explique par l'affluence record pour l'exposition *The Happy show* en début d'année avec 80 000 visiteurs au total (dont 71 000 sur la seule année 2014). La fréquentation de l'ensemble des expositions a atteint 134 000 personnes contre 47 000 en 2013. La fréquentation des manifestations payantes est en hausse de 118 % par rapport à 2013 (année où beaucoup d'événement gratuits avaient été proposés). La Gaité Lyrique a programmé 92 concerts en 2014 (79 en 2013) auxquels se sont ajoutés plus de 300 conférences et près de 1200 évènements.

La Gaité Lyrique propose des animations et des ateliers pour enfants (*Capitaine Futur*) ainsi que des ateliers pour les jeunes adultes ou les aînés (*Hype(r)olds*). Elle dispense également des formations sur les nouvelles technologies et les usages numériques à destination des professionnels et du grand public. Un site internet interactif contenant un magazine en ligne permet de suivre les concerts et débats sur www.gaite-lyrique.net.

Enfin, de nombreuses personnes (scolaires, publics peu familiers des équipements culturels) bénéficient chaque année d'actions culturelles et de visites des expositions avec le concours des associations locales.

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire initiée reflète la diversité de la programmation, allant de la conférence à l'exposition en passant par l'atelier et le concert. De nombreux événements sont gratuits. Un système de tarifs réduits pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, seniors de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi).

Tarifification :

- concerts : entre 12€ et 32€
- exposition : 7,5€ / 5,5€ / Gratuit
- conférence/projection : 5€ / 3€

Dans le cadre du programme *Capitaine futur*, une tarification à destination des familles a été mise en place dès 2012 et prolongée en 2014. La Gaité lyrique pratique ainsi des tarifs très bas et lisibles pour ces événements : 5 € pour les concerts, boums et spectacles (tarif unique). Enfin, dans le cadre de la charte de coopération culturelle, la Gaité lyrique développe une tarification sociale spécifique (1 € pour les expositions, 2 € pour les concerts/spectacles) et à destination des jeunes et des familles.

d) Événements marquants 2014

En 2014, la Société de Gestion de la Gaité Lyrique a poursuivi l'exploitation du Plateau Média, notamment pour les concerts de petit format.

L'établissement connaît également un développement de ses activités de formation 411 heures de formation ont été proposées tout au long de l'année (140 heures en 2013).

La Gaité Lyrique rencontre enfin un bon taux d'occupation de ses résidences d'entreprises culturelles innovantes (CREATIS 1 et CREATIS 2) : plus de quarante entreprises du secteur peuvent y être accueillies, sur 110 postes de travail ou coworking. La pépinière accueille ainsi 90 personnes à la fin 2014

6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (entre 800 000 et 1 100 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (25 000 clichés).

La Ville de Paris souhaitait permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique indéniable, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi elle a décidé, en 2005, de créer un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds.

L'objet de la délégation est d'assurer la reproduction numérique des fonds, à la préservation des originaux, et d'en assurer la diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction. Le titulaire du contrat est **SAEML Parisienne de Photographie**.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques par le délégataire et le subdélégataire (Agence Photo Roger Viollet), auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation et de la conservation des fonds.

Pour l'année 2014, le **chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds** par le délégataire et le subdélégataire (fonds ville et fonds tiers) s'élève à **2,14 M€** (en légère hausse par rapport à 2013, +2%).

La **participation versée par la Ville** au titre de la compensation des contraintes de service public s'élève à **1,22 M€**, en légère hausse par rapport à l'année 2013.

Le **résultat net de la délégation** représente une **perte de 100 K€**.

La **redevance** est constituée d'une part fixe, représentant les redevances d'occupation pour les locaux mis à disposition, auxquelles s'ajoute une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (après déduction des droits d'auteurs). Pour l'année 2013, la **redevance globale s'élève à 322,6K€** (contre **289,5K€** en 2013).

	2014	2013
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	2,14 M€	2,10 M€
Redevances versées par les délégataires	322,6K€	289,5K€
Participations de la Ville de Paris	1,22 M€	1,21 M€
Résultat net de la délégation	-100K€	-100 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées

La délégation prévoit un objectif de 62 000 numérisations annuelles pour les fonds appartenant à la Ville de Paris, auxquelles peuvent s'ajouter 10 000 numérisations pour des collections partenaires. Les images numérisées sont indexées et mises à disposition des établissements patrimoniaux de la

Ville. En 2014, l'activité de numérisation s'est maintenue à un niveau élevé avec un total de 94 582 numérisations réalisées (en progression par rapport à l'année précédente de 4,6 %).

Conservation du fonds Roger-Viollet

La conservation du fonds Roger-Viollet implique d'inventorier, de restaurer et de reconditionner les négatifs le constituant. Il est à noter que ce fond comporte en outre une importante quantité de négatifs en nitrate de cellulose dont le caractère inflammable fait l'objet de procédures de traitement et de conditions de stockage particulièrement encadrées. Les tris avec séparation des supports verres et des supports souples sont pratiquement achevés, à l'exception de l'ensemble dit CAP-LL-ND. Sur ce fonds, les tris ont débuté en 2014, portant sur environ 7000 supports. La campagne de reconditionnement des plaques de verre grand format en partenariat avec l'ARCP a permis de traiter 1095 plaques (2540 plaques ont été ainsi traitées depuis 2011, soit 2/3 du volume total).

Valorisation et diffusion culturelle des fonds

La valorisation des fonds s'effectue en premier lieu par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. Cette mise à disposition se fait à travers le site de la Parisienne de Photographie. En 2014, le site comptait 382 utilisateurs réguliers (contre 349 en 2013).

Commercialisation des droits de reproduction

La commercialisation des images numérisées se décompose selon le type de clientèle : le délégataire assure la commercialisation auprès du secteur institutionnel et culturel tandis que la diffusion auprès des professionnels de la presse est assurée par le subdélégataire. Le produit des ventes cumulées des droits de reproduction est en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Le fonds Roger-Viollet représente 59% des ventes, les collections Ville 21% et les collections tiers connaissent une croissance significative avec 21% (+12%).

Au total, le nombre d'images facturées est stable par rapport à 2013, environ 22 000 images.

c) Politique tarifaire

Les grilles tarifaires appliquées sont celles figurant en annexe de la convention initiale, sauf pour ce qui concerne les tarifs applicables à la reproduction d'images dans des catalogues d'exposition qui ont été révisés à la baisse d'environ 30% dans le cadre d'un avenant conclu en décembre 2010. Le tarif « pleine page et inférieur » est ainsi passé de 146 € à 107 € (pour un tirage inférieur à 1000 exemplaires).

Les principes essentiels de tarification sont la gratuité des droits de reproduction pour la Ville de Paris et pour certains de ses partenaires (utilisation non commerciale des images), la facturation des droits de reproduction pour utilisation par des tiers et pour toute utilisation commerciale. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %).

d) Événements marquants 2014

En termes de numérisation des fonds des musées et des bibliothèques, 2014 est la meilleure année depuis le début de la délégation : la production progresse de 16% par rapport à 2013, qui était déjà en hausse de 20% par rapport à 2012.

Un avenant de prolongation daté du 2 février 2014 (voté en Conseil de Paris des 16,17 et 18 décembre 2013) a repoussé d'un an l'échéance du contrat, soit jusqu'au 31 août 2015, afin de permettre à la Ville de lancer une étude approfondie sur les évolutions des missions de numérisation et de commercialisation de ses fonds patrimoniaux et de déterminer le modèle économique, juridique et financier le plus adapté.

Suite aux études menées en 2014, le Conseil de Paris des 26,27 et 28 mai 2015 a autorisé la conclusion d'une nouvelle délégation de service public d'une durée de 2 ans avec la SAEML transformée en SPL. En vue de la transformation de la SEM en SPL, l'Agence Roger-Viollet a été dissoute sans liquidation le 31 décembre 2014.

6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS

Présentation de la délégation de service public

L'ancien théâtre des Trois Baudets, situé 2, rue Coustou dans le 18^e arrondissement, est considéré comme un haut lieu de mémoire de la chanson française, où se sont révélés de nombreux artistes tels que Georges Brassens, Jacques Brel, Pierre Perret ou Francis Blanche.

Créé par Jacques Canetti en 1947 dans les volumes d'un ancien cabaret, le théâtre a fermé ses portes en 1967. La Ville de Paris a racheté la totalité de l'immeuble en 1994. Le théâtre a été réhabilité dans l'objectif d'y développer un espace de présentation et de promotion de la création contemporaine dans le domaine de la chanson francophone, en accord avec le passé prestigieux du lieu. L'équipement comporte désormais une salle de spectacle d'environ 200 places, un espace de restauration et des locaux annexes.

La présente délégation portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre des Trois Baudets est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elle a été conclue avec la **Société 3 Anes Prod**, représentée par Olivier Poubelle pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire doit mettre en œuvre une politique de promotion de la création émergente et accompagner la découverte de nouveaux talents en organisant chaque année un minimum de 172 concerts. La programmation mise en œuvre par le délégataire doit mettre l'accent sur l'accompagnement des artistes et permettre à la plupart d'entre eux de se produire régulièrement dans la salle de spectacle des Trois Baudets.

La Société 3 Anes Prod doit également proposer un programme d'accompagnement des équipes artistiques (en direction principalement des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation) et un programme d'actions culturelles. Ceux-ci comprennent notamment l'organisation de 4 master-classes, de 4 rencontres autour d'un artiste ouvertes aux abonnés et à un large public, d'un festival pour le jeune public, de 4 concerts « hors les murs » et d'ateliers musicaux pour le jeune public.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des concerts, de la vente des abonnements, des recettes des activités annexes (bar, restaurant, location de locaux et de matériels) ainsi que de subventions de sociétés civiles et d'organismes publics.

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée** par la Ville (**504,2 K€** en 2014).

En 2014, deuxième année d'exploitation, le compte de résultat de la société 3 Anes Prod fait apparaître une augmentation du **chiffre d'affaires net** (hors compensation financière) de 12% à **414,7 K€** (369,7 K€ en 2013).

L'exercice enregistre un bénéfice de **23,6 K€** (contre une perte de -128 K€ en 2013). Ce redressement s'explique par les mesures prises par le délégataire pour redresser sa situation financière notamment une réduction de la masse salariale et une réduction des achats de prestations externes.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part forfaitaire (25 K€/an) indexée et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires de la délégation hors subventions et compensation financière versée par la Ville.

Au titre de l'année 2014, la **redevance globale s'est élevée 35,4 K€**

	2014	2013
Chiffre d'affaires	414,7 K€	369,7 K€
Redevance versée par le délégataire	35,4 K€	33,9 K€
Participations de la Ville de Paris	504,2 K€	500,0 K€
Résultat net de la délégation	23,6 K€	-128,2 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2014, la ligne éditoriale de la programmation musicale des Trois Baudets correspond toujours aux objectifs fixés dans la convention. Le nombre d'artistes émergents et repérés différents programmés (389) dans le cadre des soirées Trois Baudets dépasse nettement l'objectif (100).

Dans le cadre des soirées Trois Baudets, le délégataire a programmé 389 projets artistiques différents (artiste solo ou groupe), dont 280 artistes émergents (objectif de 60 artistes dans la DSP) et 109 repérés (objectif 40 artistes). 59 projets artistiques ont été programmés entre deux et quatre fois dans la salle des Trois Baudets.

Au total, la salle de spectacle a accueilli 192 représentations, dont 153 totalement produites par le délégataire, 35 en coproduction et 4 dans le cadre des servitudes de la Ville. Les soirées Trois Baudets ont permis à 22 (objectif annuel 15) artistes émergents de trouver un entourage professionnel (manager, label ...).

La fréquentation totale des soirées Trois Baudets est de 21 202 spectateurs (18 067 en 2013), dont 14 456 spectateurs payants (11 974 en 2013). Cette fréquentation correspond à un taux de remplissage de la salle de 55% (base 200 places). Ces résultats sont en progression par rapport à ceux de 2013.

Enfin, afin de répondre aux objectifs concernant la mise en œuvre d'action le délégataire a proposé des master-classes et organisé un festival dédié au jeune public ainsi que des rencontres entre les artistes et le public.

c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués sont ceux figurant en annexe de la convention de DSP. Les tarifs des concerts s'échelonnent de 30€ pour un abonnement annuel (le Pass) à 5€ pour un concert court. Un système de réduction pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi). La gratuité est prévue pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est à noter que le programme de fidélisation proposé par le Pass annuel ne rencontre pas le succès escompté : 335 Pass vendus en 2014 contre 442 en 2013 (soit une baisse 25%) pour un objectif annuel fixé initialement à 1000 Pass.

d) Événements marquants 2014

En 2014, le délégataire a créé le « Club des Trois Baudets » qui propose aux artistes et aux professionnels des rencontres, des formations et des débats sur différents sujets liés aux métiers de la musique et à l'actualité musicale. Dans le cadre de ce Club, le délégataire a organisé 5 master-classes sur des thématiques différentes dont l'autoproduction et les contrats des artistes de la musique.

Le délégataire a également programmé de nouveaux « Concerts chorale » rassemblant autour d'un projet musical une quinzaine d'artistes qui se sont produits aux Trois Baudets.

Le délégataire a reconduit ses partenariats avec des établissements culturels parisiens, des festivals et des médias dont France Inter autour de son opération de Radio crochet.

6.6 LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

Le Conseil de Paris des 11 et 12 décembre 2012 a autorisé le Maire de Paris à signer avec la Société **CINELOUXOR** une convention de délégation de service public d'une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'exploitation d'un établissement cinématographique. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et essai, de films de 1^{ère} et 2^{ème} exclusivité ainsi que des films en version originale sous-titrés. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit en outre développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2014 est la première année pleine d'activité du Louxor, ce qui explique l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, de subventions, d'activités commerciales.

La participation de la Ville au titre du soutien aux salles indépendantes et art et essai est de 30 K€

Le résultat reste négatif (-43 K). Il s'est fortement redressé notamment en raison d'une forte maîtrise des charges de personnel, l'équilibre devrait être atteint en 2015.

Aucune redevance n'est due à la Ville de Paris en 2014.

	2014	2013 *
Chiffre d'affaires	1,535 M€	1,15* M€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Participations de la Ville de Paris	30 k €	20 K€
Résultat net de la délégation	- 43 K €	-175 K€

* 8 mois d'exploitation

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2014, Le Louxor a su rester sur la tendance observée lors de ses premiers mois d'exploitation ; Il a connu une très forte fréquentation de 253 000 entrées qui constitue probablement un palier qu'il sera difficile de dépasser.

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré avec plus de 97% de films recommandés programmés en 2014. A noter, que désormais la salle est éligible au classement Art et Essai par le CNC ainsi qu'aux trois Labels, Jeune Public, Recherche et Développement et Patrimoine.
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de *Timbuktu*, *Black Coal*, *My sweet peper land*,

L'Oranais, A touch of sin, Still the Water, Le Procès de Viviane Amsalem, Lunchbox, Retour à Ithaque, L'Armée du salut, Les bruits de Récife, Des Etoiles, Ceuta douce prison, Une feuille dans le vent, Fatima. A noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et le festival Le Maghreb des films.

- Les projections à destination des groupes « Jeune public » se sont développées de manière très spectaculaire en année pleine : 31454 entrées dont 23089 entrées en temps scolaire et 8365 hors temps scolaire.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est faite grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, université populaire, expositions).

c) Politique Tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,00 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Un tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a été mis en place (3,00 €).

Le tarif moyen s'établit à 6,20 €, plus bas que la moyenne nationale (6,46 €).

d) Événements marquants

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé l'été un cycle sur le Film noir, films de patrimoine, il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris et a participé au « Pass Jeunes », dispositif mis en place par la Ville de Paris.

7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Présentation du secteur

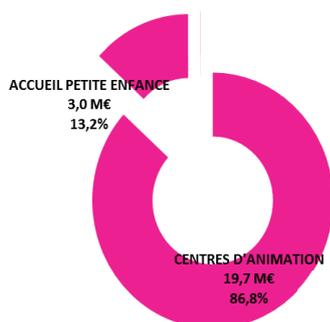
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2014 il compte **16 délégations** pour les centres d'animation concernant **46 équipements** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation** pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité et **10 délégations** concernant l'accueil des enfants en bas âge.

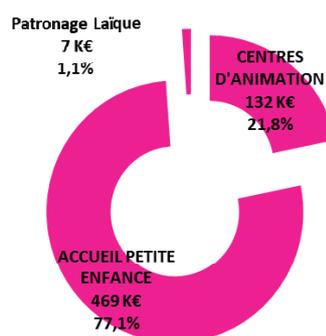
Grandes masses financières du secteur Solidarité - Famille - Petite enfance

	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	22,7 M€	20,7M€
Redevances versées par les délégataires	608,5 K€	370,4 K€
Participations de la Ville de Paris	20,8 M€	17,3M€

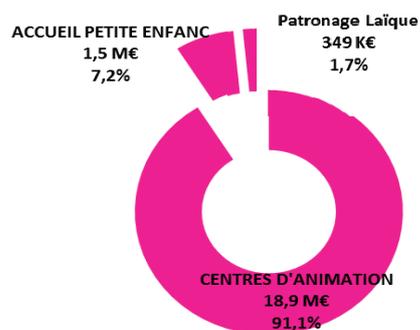
Répartition CA 2014



Répartition redevance 2014



Répartition participation 2014



7.1 LES CENTRES D'ANIMATION

Présentation des délégations de service public

Les centres d'animation proposent des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place à l'attention de l'ensemble de la population parisienne, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations. Les activités pratiquées dans les différents équipements parisiens sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres d'animations (excepté le centre « Les Halles-Le Marais ») sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Ils sont gérés selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une convention de délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de service.

Pour l'exercice 2013-2014, **39 centres d'animation, 2 centres d'hébergement, 1 théâtre jeune public et 4 bâtiments annexes** sont ainsi gérés au travers de **16 conventions de service public** (contre 15 en 2012-2013, la Maison des Ensembles -12^{ème}- étant dorénavant gérée en DSP). En outre 12 centres d'animations sont gérés au moyen d'un marché public de service.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat incorporant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Ravel et Kellermann et le centre d'animation Ravel, dont la durée a été fixée à 10 ans.

Les délégataires doivent définir et mettre en place une offre d'animation ouverte à tous. Pour ce faire, ils doivent développer un projet global et cohérent d'activités s'adressant à l'ensemble des habitants du quartier d'implantation et comportant d'une part un programme spécifique d'activité de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens et d'autre part un ensemble d'actions de proximité favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels ainsi que l'insertion des populations fragilisées. Dans ce cadre, les délégataires doivent s'attacher à privilégier une occupation maximale des locaux.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui leur sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers, au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes.

Pour l'exercice 2013-2014, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 93 % des recettes usagers et à 7 % des recettes annexes) s'élève à **19,7 M €** contre 19,4 M€ en 2012-2013. La hausse s'explique par l'augmentation des locations de locaux en dehors des périodes d'activités. En effet, les recettes sur les usagers sont plutôt à la baisse pour 80% des centres, même si elle n'est pas encore significative (-0,04%).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet

d'activité approuvé par la Ville. Pour l'exercice 2013-2014, la **participation financière globale s'élève à 18,9 M€** contre 16,6 M€ en 2012-2013.

L'augmentation s'explique, d'une part, par l'élargissement du périmètre avec l'ajout de l'équipement « La Maison des Ensembles » dans le 12^{ème} arrondissement ; et d'autre part, par la demande de la Ville de Paris aux délégataires d'assurer des activités supplémentaires dans le cadre de l'Aménagement des Rythmes Scolaires, donnant lieu à rémunération.

Il faut également signaler les compensations tarifaires versées aux délégataires en raison de l'application de la poursuite de la réforme des tarifications.

En ce qui concerne **les redevances**, il faut distinguer deux types de mécanisme. Le premier correspond à une redevance forfaitaire annuelle, assimilable à un loyer, et ne concerne que le contrat concernant la gestion des CISP Ravel et Kellermann et du centre d'animation Ravel. Pour tous les autres centres, les délégataires versent une redevance variable calculée en fonction du résultat cumulé sur la période de délégation.

Pour l'exercice 2013-2014, la **redevance globale s'élève à 132,3K €** (seule la redevance forfaitaire pour le CISP Ravel Kellermann a été perçue) ; comme pour l'exercice précédent, aucun contrat n'est arrivé à échéance en août 2014.

	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	19,7 M€	19,4 M€
Redevances versées par les délégataires	132,3 K€	132,3 K€
Participations de la Ville de Paris	18,9 M€	16,6 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

En nombre constant d'équipements et en continuité avec la saison précédente, la fréquentation des centres d'animation subit une baisse de 2,8 %, le nombre d'utilisateurs payants recensé au terme de la saison, soit en août 2014, étant de 50 994 au lieu de 52 483, en août 2013.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 38 % des usagers relèvent des 4 premières tranches de quotient familial (8 tranches au total), sans changement par rapport à la saison 2012-2013.

Il faut noter que la baisse est plus conséquente parmi les usagers d'activités régulières et stages dont les tarifs entrent dans le champ d'application des quotients familiaux (-3,2%) que parmi les usagers d'activités régulières et stages dont les tarifs ne sont plus adossés au quotients familiaux, cas des tarifs des activités jeunes à 2€ de l'heure par exemple qui n'enregistrent qu'une baisse de -1,7%.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par près de 279 410 personnes.

Programmes d'activités :

Les centres d'animation pratiquent une large politique d'ouverture sur les quartiers et mettent en place des passerelles avec les autres structures publiques présentes dans les arrondissements. La plupart des centres d'animation éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

Des ateliers d'activités des loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plus de mille activités différentes ont ainsi été recensées pour l'ensemble des centres d'animations.

Tous les centres proposent un programme spécifique à destination du jeune public. Animées par des professionnels diplômés, ces activités sont pratiquées soit sous forme de loisirs menant à des

restitutions de fin d'année, soit sous forme de travail visant à l'émulation au travers de compétitions.

Enfin, les centres d'animation parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français - langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Réclamation des usagers :

Pour la saison 2013-14, une quinzaine de réclamations d'usagers a été soumise aux délégants, concernant essentiellement des questions de tarif, de Quotient Familial ou des refus de remboursement.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres d'animations ont été fixés par délibération du Conseil de Paris 2006 DJS 288 des 15 et 16 mai 2006 en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 8 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

La gratuité est applicable à certaines activités relevant des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

Un arrêté annuel relève les tarifs conformément au taux directeur voté par le Conseil de Paris.

La réforme de la tarification votée les 6 et 7 février 2012 est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF ainsi qu'une baisse des tarifs pour les tranches les plus basses. Afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle intègre également la suppression de toutes les dérogations tarifaires.

Parallèlement, la compensation tarifaire payée par la Ville aux délégataires afin de neutraliser l'impact financier de la réforme a atteint 304 K€ en 2013-2014, contre 280K€ en 2012-2013.

d) Evénements marquants 2014

Evolution du périmètre des contrats :

Suite à l'échéance de la DSP Vercingétorix (14^e), des marchés Marc Sangnier (14^e) et Maison des Ensembles (12^e), deux nouvelles convention de DSP ont été signées pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il s'agit de la DSP Maison des Ensembles (12^e) conclue avec La Ligue de l'Enseignement et de la DSP réunissant les deux centres d'animation du 14^eme arrondissement, Vercingétorix et Marc Sangnier, signée avec l'association CASDAL 14.

Par ailleurs, le marché de gestion du centre d'animation Valeyre (9^eme) est arrivé à échéance le 31 août 2014. La gestion de cet équipement a fait l'objet, courant 2014 d'un appel à concurrence portant sur l'attribution d'une convention de DSP à compter de la rentrée 2014 signée avec l'association la Ligue de l'enseignement - Fédération de Paris.

Enfin, 4 nouveaux centres d'animation gérés par des marchés publics, ont démarré courant 2014 : Tour des dames (9^eme), Victor Gelez (11^eme), Ken Saro Wiwa, rue Buzenval (20^eme), et Wangari Maathai , rue Mouraud (20^eme).

7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. A cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les halte-garderie.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de service.

Concernant l'année 2014, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne **10 structures** parisiennes : la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18^{ème}), la halte-garderie située 28/30, rue Baron Leroy (12^{ème}), le multi accueil situé 3 voie J15 (15^{ème}), le multi accueil situé 11/13, rue Emile Duployé (18^{ème}), le multi accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11^{ème}), le multi accueil situé 8, impasse Barrier (12^{ème}), la halte-garderie située 21, rue de Provence (9^{ème}), le multi accueil situé 66, rue Berzélius (17^{ème}). Ce dernier est un établissement neuf ouvert depuis le 24 février 2014 (l'approbation de la convention a été votée au Conseil de Paris lors de la séance des 14 et 15 octobre 2013).

Deux nouveaux contrats de délégation de service public ont été signés au mois de février 2014 et concernent les structures suivantes : le multi accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19^{ème}) et la halte-garderie située 17, rue Lechapelais (17^{ème}).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 6 et 7 ans (les 4 premières pour une durée de 6 ans et les 6 dernières pour une durée de 7 ans). Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfant de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations la Caisse d'Allocation Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2014, le **chiffre d'affaires** global réalisé par les 10 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **3,0 M€**, en progression par rapport à 2013 (1,3 M€). La hausse du chiffre d'affaires est due à une évolution du périmètre, avec la mise en place de 3 nouvelles DSP à partir de janvier 2014, donc 7 DSP en pleine exploitation (année pleine).

Les 3 établissements, Berzélius, Barrier et Lechapelais ont démarré leur activité à partir de la fin février 2014 (10 mois d'activité).

Pour l'année 2014, la **compensation financière** globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **1,5 M€**, en hausse par rapport à 2013 (672,4 K€).

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2014, la **redevance globale** perçue par la ville s'élève à **469,4 K€**, en hausse par rapport en 2013 (238,0 K€), la hausse s'expliquant par l'évolution du périmètre.

Le résultat net s'établit à **-15,2 K€**, en baisse par rapport à 2013 (67,9 K€), cette baisse s'explique par le déficit de plusieurs établissements imputable d'une part, à une typologie d'établissement qui ne correspond plus aux besoins des familles et d'autre part à la montée en charge progressive de l'activité sur des établissements nouvellement mis en services.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	3,0 M€	1,3 M€
Redevances versées par les délégataires	469,4 K€	238,0 K€
Participations de la Ville de Paris	1,5 M€	0,67 M€
Résultats nets	-15,2 K€	67,9 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Evolution de l'activité:

Pour l'année 2014, la capacité globale d'accueil sur les établissements gérés par délégation de service public est de 270 places. Celle-ci est en progression par rapport à 2013 (100 places) suite à l'évolution du périmètre de 6 DSP.

Les taux de fréquentation sont proches de 83 % pour les 4 établissements déjà existants (3 voie j15 (15^{ème}), 28/30, rue Baron Leroy (12^{ème}), 18-24, passage Duhesme (18^{ème}) et 11/13, rue Emile Duployé 18^{ème}).

Pour les 3 établissements situés 21, rue de Provence, 32, rue Godefroy Cavaignac (11^{ème}) et 8, impasse Barrier (12^{ème}), 2014 était la 1^{ère} année en pleine exploitation. L'activité est calculée en heures facturées et le taux d'occupation moyen pour ces 3 DSP est de 75%.

Pour les établissements situés 17, rue Lechapelais (17^{ème}) et 16, avenue Simon Bolivar (19^{ème}), le taux d'occupation sur les 10 premiers mois d'exploitation s'établit à 81 %. Ce taux s'explique par la montée en charge progressive de l'activité.

En ce qui concerne l'établissement situé 66, rue Berzélius, le taux d'occupation sur les 10 premiers mois d'exploitation s'établit à 55 %. Ce taux s'explique par les difficultés rencontrées lors de l'ouverture d'un équipement nouveau et la montée en charge progressive de l'activité.

Service fourni aux usagers:

Les délégataires ont réalisé des enquêtes de satisfaction dans 5 établissements (Baron Leroy, Duhesme, Duployé, Bolivar et Berzélius). Les taux de satisfaction des familles sont très satisfaisants.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents:

Aucun incident n'a été enregistré sur ces établissements.

En ce qui concerne la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites régulières de la part des services de la Préfecture de Police et des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté du Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2014 :

7 établissements ont fonctionné en pleine exploitation. En revanche, les structures situées aux adresses suivantes : 66, rue Berzélius (17^{ème}), 17, rue Lechapelais (17^{ème}) et 16, avenue Simon Bolivar (19^{ème}) ont fonctionné sur 10 mois d'exploitation.

2 nouvelles conventions de délégation de service public ont été signées au cours de l'année 2014 :

- Halte-garderie située 17, rue Lechapelais (17^{ème}) (capacité de 20 places) : cet établissement était exploité depuis le 27 février 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de service arrivé à terme le 26 février 2014. Il présentait des conditions justifiant l'appel à la délégation de service public pour en assurer la gestion. L'exploitation a été confiée à l'association « Crescendo » pour une durée de 7 ans à compter du 27 février 2014.
- Etablissement multi-accueil situé 16 avenue Simon Bolivar 19^{ème} (capacité de 30 places) : cet établissement était exploité depuis le 23 février 2009 dans le cadre d'un marché de prestations de service arrivé à terme le 22 février 2014. Il présentait des conditions justifiant l'appel à la délégation de service public pour en assurer la gestion. L'exploitation a été confiée à la société « Evancia Babilou » pour une durée de 7 ans à compter du 23 février 2014.

Les contrats des 3 DSP concernant les établissements situés 66, rue Berzélius (17^{ème}), 17, rue Lechapelais (17^{ème}) et 16, avenue Simon Bolivar (19^{ème}) ont été signés en début d'année 2014. Les bilans des chiffres d'affaires 2014 ne sont pas présentés en pleine exploitation. La participation de la Ville a été versée pour chaque établissement au titre de l'année 2014, au prorata temporis. En outre, la Ville a perçue également la redevance de ces 3 DSP au titre de l'année 2014, au prorata temporis.

7.3 Patronage laïque

Présentation de la délégation

La Ville de Paris a réalisé en 2013, au 72, avenue Félix Faure, à Paris 15ème un équipement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines : Le patronage laïque Jules Vallès. Cet équipement de type nouveau est appelé à avoir un rayonnement parisien. Sa gestion relève de la compétence du conseil de Paris. Elle a été confiée à l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de DSP pour une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020).

Le délégataire définit et met en place, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifié, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'Etat de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de trois axes :

- un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- un programme d'activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- un programme d'activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Pour le premier exercice la période d'activité est de 8 mois, du 01/01/2014 au 31/08/2014. Il s'agissait d'une période de mise en place, avec des activités principalement centrées sur des stages vacances et des manifestations spécifiques. Les activités courantes, organisées à l'année n'ont réellement été mises en place qu'à partir de septembre 2014 avec la rentrée scolaire 2014/2015.

Pour les 8 premiers mois de l'année 2014, le **chiffre d'affaires net** est de **8,6 K€** (dont 7 129 € de recettes d'activités et 1 474 € de recettes annexes).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris a versé une **participation financière** fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **349,7 K€**.

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, comportant un montant forfaitaire et une partie proportionnelle aux recettes d'activités. Pour les 8 mois de l'exercice 2014 le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance de 6,8 K€**.

	2013/2014*
Chiffre d'affaires *	8,6 K€
Redevance versée par le délégataire	6,8 K€
Participations de la Ville de Paris	349,7 K€
Résultat net de la délégation	6,4 K€

* 8 mois d'activité

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Le patronage laïque a reçu, durant les 8 premiers mois de 2014, au total **1 068 usagers** pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences débats, expositions, spectacles, évènements, ...)

Programmes d'activités :

Durant la période d'ouverture, le délégataire avait pour mission de mettre immédiatement l'accent sur les activités de convivialité permettant d'assurer la promotion de l'équipement ; sur les activités de rencontres, d'échanges et de réflexion qui font la spécificité de l'équipement, ainsi que sur les activités destinées aux jeunes (notamment durant la période scolaire).

Le délégataire a réalisé 6 conférences-débats de grande qualité (plus de 200 participants) ; 4 spectacles (plus de 220 spectateurs) ; 6 expositions et a participé à de nombreux évènements nationaux et internationaux ou journées du monde.

Les activités jeunes ont par ailleurs eu un succès immédiat, notamment les stages sur des thèmes scientifiques qui ont également vocation à constituer une des activités phares de l'équipement.

Les activités courantes ont eu, comme prévu un démarrage nettement plus lent, principalement du fait de leur mise en place en pleine année scolaire.

a) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations, sont fixés contractuellement, ils sont très proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation, ils varient en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 8 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

b) Evénements marquants 2014

Deux conférences débats qui ont rencontré un vif succès :

- Loi 1905, une loi d'avenir - laïcité en France (Jean Baubérot).
- Quelle place pour les Roms en Europe (Olivier Peyroux, en collaboration avec la ligue des droits de l'homme et Amnesty international).

Deux expositions débats qui ont rencontré un vif succès :

- « Mères de fer »
- « Blessures de femmes ».

8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

Présentation du secteur

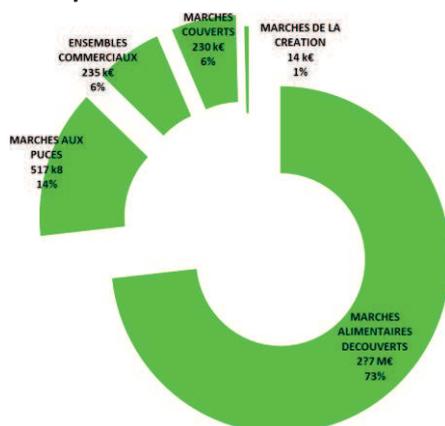
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux.

Il compte ainsi 1 délégation relative à 6 marchés couverts, 3 délégations pour des marchés couverts spécifiques (Enfants rouges, Beauvau et La Chapelle Torcy), 3 délégations pour les 70 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 4 marchés aux puces, 1 délégation pour les 2 marchés de la création.

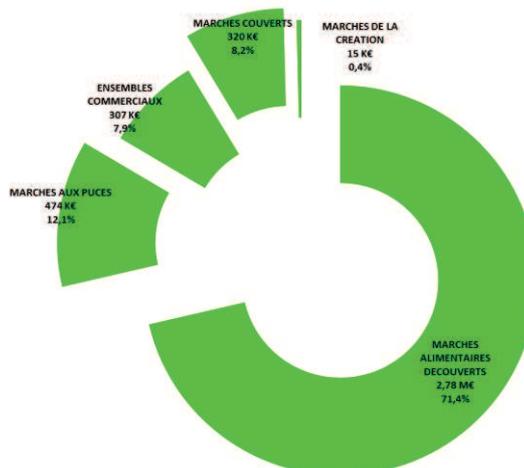
Grandes masses financières du secteur des marchés couverts et découverts

	2013	2012
Chiffre d'affaires	15,1 M€	14,9 M€
Redevances versées par les délégataires	3,9 M€	3,7 M€

Répartition CA 2014



Répartition redevance 2014



8.1 GESTION DE 6 MARCHES COUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Au 31 décembre 2010, la Ville de Paris comptait 11 marchés couverts en activité dont dix étaient gérés dans une seule et même délégation de service public. La Ville de Paris ayant souhaité réorganiser la gestion de ces dix marchés, le marché Treilhard (8^e) et le marché Saint-Didier (16^e) ont fait l'objet d'une reprise en régie (en raison du volume important des travaux à réaliser). Les marchés Beauvau (12^e) et La Chapelle (18^e) font l'objet chacun d'une délégation de service public spécifique, tout comme le marché des enfants rouges (3^e).

Les 6 marchés restants, Saint Germain (6^e), Saint Martin et Saint Quentin (10^e), Passy (16^e), Batignolles et Ternes (17^e), ont été regroupés au sein d'une même délégation. Près de 125 commerçants exercent leur activité sur ces 6 marchés.

La présente délégation conclue avec le **groupe Bensidoun**, a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans. Elle porte sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des 6 marchés couverts sus mentionnés avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2014, il s'élève à **1,5 M€**, en légère hausse par rapport à 2013 (1,4 M€) cette hausse s'expliquant notamment par l'évolution des droits de place.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2014, la redevance forfaitaire s'élève à **320 K€**, en hausse par rapport à 2013 (230 K€) conformément aux dispositions contractuelles.

Le **résultat net** de la délégation est de **86,6 K€**, en hausse par rapport à 2013 (73,6 K€), cette hausse étant en lien directe avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	1,5 M€	1,4 M€
Redevance versée par le délégataire	320 K€	230 K€
Résultat net	86,6 K€	73,6 K€

b) indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En ce qui concerne le nombre de commerçants abonnés, la majorité des marchés est au complet. Il y a donc très peu d'emplacements vacants en 2014 (une place sur le marché Ternes et une place sur le marché Batignolles), 9 dossiers de succession ont été traités en 2014.

En ce qui concerne la fréquentation, le délégataire indique qu'elle semble diminuer, notamment en semaine. Ce phénomène est lié à la crise économique mais aussi au développement de surfaces commerciales de proximité.

Les infractions au règlement relevées concernent principalement le non-respect des limites d'emplacements. En outre, le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, interventions sur les monte-charges et sur la réparation des portes d'accès automatiques et grilles.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a mis en place avec les commerçants plusieurs campagnes d'animation récurrentes (ateliers cuisines, jeux, ateliers dégustation, semaine du goût, vide grenier, groupes de musique, chasse aux trésors). De nombreux efforts d'illumination et de décoration sont à signaler sur la fin de l'année.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris.

Les droits de place, de resserres et de stationnement sont différents pour chaque marché : ils s'échelonnent de 17,43 €/m² à 22,88 €/m² pour les droits de place, de 10,58 €/m² à 14,06 €/m² pour les droits de resserre et de 50 à 70 € par emplacement pour les droits de stationnement. En 2014, pour les volants, les droits de place sont fixés à 4,79€ HT/ml/jour de tenue.

d) Evènements marquants 2014

L'espace de convivialité sur le marché Saint Quentin rencontre un fort succès depuis son aménagement en 2013. Des projets d'aménagement similaires dans d'autres marchés couverts pourront être menés.

Les modifications d'horaires sur marchés Saint-Quentin, Saint-Germain et Saint-Martin, notamment l'ouverture pendant la coupure de midi, ont permis de redonner un nouveau souffle à la fréquentation.

8.2 MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne dans le 3^{ème} arrondissement, est le plus vieux marché de Paris ayant subsisté. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912 et son classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est intervenu en 1982. Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence Bougnoux, a rouvert ses portes en 2000. Ce marché d'une petite capacité (437 m² de vente) héberge 16 commerçants alimentaires dont la moitié environ propose un service traiteur avec dégustation sur place.

Le contrat, conclu en 1997 avec la société Promo Metro pour une durée de 20 ans, porte sur la conception, le financement et la réalisation des travaux de réhabilitation et sur la gestion, l'entretien et l'organisation du marché couvert des Enfants Rouges. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2014, il s'élève à **125,7 K €**, en légère augmentation (4,7%) par rapport à 2013 (119,9 K €).

Le **résultat net** de la délégation est de **5,4 K€** en augmentation de 25% par rapport à 2013 (4,3K€). Cette évolution s'explique par une maîtrise des charges d'exploitation, par un rajustement de droits perçus sur la terrasse d'un restaurant privé située dans l'enceinte du marché.

Le contrat ne prévoit pas le versement d'une redevance forfaitaire mais le versement d'une **redevance calculée sur le chiffre d'affaires**, dont le seuil de déclenchement (145 K€ en valeur 1997) n'est pas encore atteint à ce jour.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	125,7 K€	119,9 K€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	5,4 K€	4,3 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (traiteurs nombreux), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment le dimanche.

Suivi du fonctionnement :

En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées. A noter que le délégataire a procédé au remplacement de tous les extincteurs.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Les droits de place sont de 13,80 €/m² et par mois et les droit de resserres de 8,32 €/par m² et mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 4,65€/ml/par jour de tenue. Une augmentation des droits de place est prévue en 2015.

d) Evénements marquants 2014

Le délégataire soucieux de la qualité du travail de ses prestataires de maintenance a poursuivi la mise en place des fiches d'évaluation.

Un travail sur l'élaboration d'un nouveau règlement, une augmentation des tarifs et un avenant au contrat de DSP a été initié en 2014.

8.3 GESTION DES ENSEMBLES COMMERCIAUX

Présentation des délégations de service public :

Deux marchés alimentaires, Beauvau et La Chapelle Torcy, sont constitués d'un marché couvert complété par un marché découvert (Beauvau) ou un espace de vente et d'animation (La Chapelle Torcy). En raison des particularités d'exploitation de ces ensembles commerciaux, ils font l'objet de contrats de délégations spécifiques.

Le marché couvert Beauvau accueille 18 commerçants en produits alimentaires avec une priorité donnée aux produits alimentaires frais. Sur la place d'Aligre, devant le marché couvert, se tient un marché découvert qui accueille 92 commerçants. Il comporte deux secteurs, un réservé à la vente de fruits, de légumes et de fleurs (59 commerçants) et un destiné à vente d'article de brocante et de vieux habits (33 commerçants).

Jusqu'au 31 décembre 2010 l'ensemble commercial Beauvau était géré au travers de deux délégations : un contrat portant sur l'exploitation du marché couvert et un contrat portant sur l'exploitation du marché découvert. Pour des raisons de cohérence d'exploitation, la Ville a souhaité regrouper ces deux marchés en une seule délégation.

Durant la fermeture du marché couvert La Chapelle pour rénovation de 2008 à 2010, un marché provisoire découvert a été installé sur la place de Torcy pour reloger les commerçants dans des conditions les plus proches possibles de celles offertes par le marché couvert. Ce marché provisoire ayant très bien fonctionné, la Ville de Paris a souhaité pérenniser le principe d'un espace découvert de vente et d'animation dont l'offre serait complémentaire à celle du marché couvert. L'exploitation de ces deux marchés a ainsi été regroupée dans une seule délégation. Le marché couvert accueille 20 commerçants.

Les deux contrats, d'une durée de 6 ans, conclus avec la société **DADOUN Père et Fils pour Beauvau** et avec la société **E.G.S pour La Chapelle-Torcy** ont pris effet au 1^{er} janvier 2011. Ils portent sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des ensembles commerciaux, avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Les délégataires sont chargés de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Ils doivent percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Ils sont également responsables du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Ils assurent en outre l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et sont chargés de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation (marchés couverts uniquement).

Pour l'exercice 2014, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur les deux ensembles commerciaux s'élève à **637,9 K€**, en hausse par rapport à 2013 (568,7 K€). Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des droits de place (+10 % sur 2014) et par l'évolution de l'activité sur le marché Beauvau.

Le **résultat net** des délégations est de **15,5 K€** en augmentation (12,9 K€ en 2013), cette évolution s'explique par la hausse des droits de place et par la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les délégataires versent à la Ville une redevance annuelle forfaitaire évolutive dont le montant est fixé contractuellement, année par année. La redevance forfaitaire est complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

En 2014, la **redevance globale** versée à la Ville s'élève à **306,7 K€**, en hausse par rapport à 2013 (235,4K€), en application des dispositions contractuelles (+ 65K€ pour Beauvau, + 10K€ pour la Chapelle Torcy).

	2014	2013
Chiffre d'affaires	637,9 K€	568,7 K€
Redevances versées par les délégataires	306,7 K€	235,4 K€
Résultat net des délégations	15,5 K€	12,9 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

En 2014, sur l'ensemble commercial Beauvau, le marché est ouvert 6 jours sur 7. Le marché découvert est un marché à gros débit et à prix faibles, qui approvisionne une clientèle de quartier, mais aussi une clientèle plus lointaine. Il présente la particularité de disposer d'un espace assez vaste affecté exclusivement à des produits usagers ou de brocante. Les deux parties du marché sont complètes et le nombre de commerçants est resté stable.

Sur l'ensemble commercial La Chapelle-Torcy, le marché couvert est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation. En revanche, le délégataire ayant rencontré des difficultés pour trouver des exposants dont les activités ne concurrenceraient pas les commerçants du marché couvert, aucune animation ponctuelle sur la place de Torcy n'a pu être réalisée.

Suivi du fonctionnement :

Sur l'ensemble commercial Beauvau, les interventions d'entretien courant réalisées sur les bâtiments concernent principalement les postes d'alimentation électriques.

Sur la Chapelle Torcy, dont les locaux sont neufs, les problèmes traités concernent des dysfonctionnements déjà signalés à la réception du chantier (rideaux métalliques des stands, réglage des lamelles sous la verrière). Le délégataire signale que la présence des commerçants les jours de début de semaine est variable.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris.

En 2014, sur l'ensemble commercial Beauvau, les droits de place pour le marché couvert sont perçus par m² et par mois ; leur montant HT s'élève à 19,68 € pour les emplacements de vente et à 11,98 € pour les resserres. Pour le marché découvert, les droits de place sont perçus par m² et par jour de tenue ; ils s'élèvent à 0,60€ pour les abonnés et à 0,69 € pour les volants.

Pour l'ensemble commercial la Chapelle-Torcy, les droits de place pour le marché couvert sont perçus par m² et par mois, ils s'élèvent respectivement à 22,64€ pour les places de vente et à 13,98 € pour les resserres. Sur la place de Torcy, le tarif appliqué relève des droits de voirie fixés par le Conseil de Paris pour « manifestations commerciales à caractère exceptionnel sur le domaine public municipal ». Ils s'élèvent à 1,00 € par m² et par jour.

d) Evènements marquants 2014

Sur le marché de la Chapelle, la création d'un carré de commerçants traiteurs-restaurateurs lors de la réouverture du marché s'est révélé un succès car elle a permis d'augmenter le nombre de commerçants tout en attirant une catégorie nouvelle de clientèle. La Ville de Paris a d'ailleurs accompagné cet essor en promulguant depuis un arrêté municipal modificatif des horaires. Désormais, le marché est ouvert en continu pendant la journée.

Sur le marché Beauvau, le délégataire a organisé en 2014 des animations lors de la fête des marchés en mai avec distribution de paniers garnis et a mis en place des illuminations et décorations pour les fêtes de fin d'année.

8.4 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 70 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3^{ème} arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 70 marchés, 6 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. Plus de 1200 commerçants y sont abonnés et 2 300 disposent d'une carte de commerçants volants.

Ces marchés sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public divisée en 3 lots. Cette délégation dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2014 après 6 ans de fonctionnement, a été prolongée par avenant jusqu'au 31 octobre 2015. La délibération de principe lançant la procédure a été validée en Conseil de Paris d'octobre 2014.

Trois délégataires interviennent sur le territoire parisien :

- Lot A Cordonniers frères : 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 20^{ème}.
- Lot B Bensidoun : 5^{ème}, 6^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}.
- Lot C Dadoun : 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés), et participent à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 euros par tonne. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles s'ajoutent, pour certains lots, des contributions aux animations versées par les commerçants.

Pour l'année 2014, les recettes par lots se répartissent de la façon suivante : **3,4 M€ pour le lot A, 3,8 M€ pour le lot B et 3,9 M€ pour le lot C**, soit un chiffre d'affaires global de **11,1 M€**, stable par rapport à 2013.

Le **résultat net** de la délégation est de **332 K€**, en baisse par rapport à 2013 (507K€). Cette baisse étant à imputer à une forte augmentation des charges de personnel (monteur et chauffeurs) sur le lot C.

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2014, le montant total des redevances forfaitaires versées à la Ville s'élève à **1,31 M€** (contre 1,28 M€ en 2013), auquel s'ajoutent **1,47 M€** (contre 1,46 M€ en 2013) de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de **2,78M€**, pratiquement stable par rapport à 2013 (2,74 M€).

	2014	2013
Chiffre d'affaires	11,1 M€	11,1 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	2,78 M€	2,74 M€
Résultat net global des délégations	332 K€	507 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Les délégataires signalent une baisse de fréquentation de la clientèle en semaine alors qu'en général, la fréquentation reste forte le week-end. Tous signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité, la clientèle se tournant alors vers d'autres surfaces commerciales. Des travaux, impliquant un déplacement de certains marchés, ont eu un impact négatif sur la fréquentation.

Suivi du fonctionnement

Les délégataires signalent qu'ils sont confrontés, de façon récurrente, aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville. Leur mise en œuvre sur le terrain par le personnel des délégataires est très satisfaisante.

Des zones de stockage ont été mises en place sur certains marchés par le titulaire du lot B afin de centraliser les déchets en fin de vente.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture, poteaux).

Concernant les animations, le délégataire titulaire du lot B (groupe Bensidoun) est particulièrement créatif. Il fait des propositions et coordonne les commandes groupées. A titre d'exemple, on peut citer des offres de bons d'achats et la mise en place d'ateliers cuisine. Les délégataires ont également participé à la fête des marchés et effectué des distributions de lots au moment de Noël.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués en 2014 étaient de 3,89 € euros hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 4,79 € euros hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Evènements marquants 2014

Un nombre important de demandes d'installation de camions restauration a été signalé par le titulaire du lot A, bien que le règlement ne le permette pas.

8.5 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE JEAN-HENRI FABRE, DE LA PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19^{ème} siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers car les marchandises n'y supportaient pas l'octroi. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens et des Parisiennes, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes ou des simples promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les quatre marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil Clignancourt et Jean-Henri Fabre, sont gérés au travers de trois contrats de délégations de service public. En raison de leur proximité, les marchés Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Elles sont conclues pour des durées courtes, de 5 à 6 ans.

Les délégataires (**SEMACO pour Montreuil et Vanves, et Lombard et Guérin depuis le 26 juillet 2013 pour Clignancourt et Jean Henri Fabre**) sont chargés de procéder au placement des commerçants, abonnés et volants et de percevoir les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et en assurant le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques, bâches). Enfin ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la location de places de parking pour les véhicules de commerçants (Clignancourt) ou la création et gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles s'ajoutent éventuellement une contribution d'animation versée par les commerçants. Pour l'année 2014, le **chiffre d'affaires global** des trois délégations s'élève à un peu moins de **1,6 M€** stable par rapport à 2013.

Le **résultat net global** des délégations est de **-49 K€** en forte dégradation par rapport à 2013 (34K€), le déficit étant à imputer au marché aux puces de Clignancourt, qui fait apparaître une forte augmentation des charges (notamment de personnel et de nettoyage) alors que le chiffre d'affaires est en hausse. Le délégataire en place depuis juillet 2013 n'a pas réussi à retrouver l'équilibre.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2014, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à **474,0 K€**, en baisse par rapport à 2013 (517,7 K€). La baisse s'expliquant par la minoration de la redevance forfaitaire perçue par la Ville sur le contrat du marché aux puces de Montreuil, minoration consentie en contrepartie de la prise en charge par le délégataire de la collecte et du nettoyage le samedi soir et le dimanche après-midi.

	2014	2013
Chiffre d'affaires des délégations	1,620 M€	1,596 M€
Redevance globale versée par les délégataires	474,0 K€	517,7 K€
Résultat net global des délégations	-49 K€	-34 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :

A fin 2014, le nombre d'emplacements s'élève à 235 : 113 abonnés sur le marché porte de Clignancourt et 122 abonnés sur le marché Jean-Henri Fabre. En ce qui concerne les commerçants volants, on recense à fin 2014, 88 cartes actives sur le marché Clignancourt et 97 sur le marché Jean-Henri Fabre. Cela a généré, en cumulé sur l'année, plus de 15 000 occupations. Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillements (48%).

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Le secteur brocante comprend 194 abonnés et 294 volants ainsi que 11 titulaires sur le Square aux Artistes.

Le secteur neuf comprend 56 abonnés et 180 volants. Pour ce secteur, de nouvelles plages d'ouvertures ont été mises en place le samedi et dimanche après-midi mais elles n'ont pas eu le succès escompté parmi les abonnés, du fait principalement, de la présence sur le site de vendeurs à la sauvette, particulièrement nombreux sur ces créneaux horaires.

Dans le cadre du nouveau contrat, un espace dédié aux objets de récupération (50 emplacements) a été mis en place. Il compte 33 titulaires. Ce secteur n'a pas eu le développement escompté car les titulaires sont peu nombreux et peu assidus, probablement découragés par le développement des ventes à la sauvette.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

A fin 2014, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 443 (267 abonnés et 176 volants).

On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (78 %), les stands de brocantes et les fripiers n'étant représentés que pour 20 %.

Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants étant suspendu (sauf cas exceptionnel de succession familiale) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil (Grand Projet de Rénovation Urbaine), le nombre de commerçants est en légère baisse (15 sorties non remplacées).

Suivi du fonctionnement :

En ce qui concerne les infractions, les délégataires signalent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continue de se développer en dépit des actions menées par les délégataires, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site, et créent des problèmes de vandalisme ou de manque de respect de la propreté des lieux. A noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons.

Sur les quatre marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

En ce qui concerne la mise en place d'actions d'animation, on peut signaler que les délégataires ont augmenté leur budget publicité par la diffusion massive de dépliants notamment pour faire connaître les marchés dans les lieux touristiques, hôtels...

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont perçus par m² et par jour ou ½ journée de tenue.

Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :

Depuis le nouveau contrat entré en vigueur au 26 juillet 2013, les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,70 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants du marché aux puces de la rue Jean-Henri Fabre et de la porte Clignancourt.

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Le nouveau contrat, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, prévoit des tarifs différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60€ HT/m² et par demi-journée pour le secteur neuf et 1,0 € HT/m² et par journée pour le secteur des objets de récupération.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,61 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,61 € HT/m² et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Evènements marquants 2014

Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre :

Un travail sur la refonte du règlement des marchés a été initié en 2014 afin d'élaborer un texte commun aux deux sites.

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Par avenant à la convention en vigueur le délégataire est, depuis le 10 février 2012 chargé du nettoyage du site le samedi soir, de la collecte intégrale des déchets le samedi soir et d'une collecte partielle le dimanche après-midi, les frais de traitement des déchets étant à la charge de la Ville de Paris.

Afin de maintenir l'équilibre économique du contrat, le surcoût a été déduit de la part forfaitaire de la redevance due à la Ville de Paris chaque année.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

Le contrat de délégation relatif à la gestion de ce marché est arrivé à terme le 31 décembre 2014 et a été prolongé par avenant jusqu'au 5 janvier 2015. Le Conseil de Paris des 11 et 12 février 2013 ayant approuvé le principe du maintien en gestion déléguée et autorisé le lancement de la procédure de renouvellement. Une nouvelle convention de délégation de service public a été conclue avec la société SEMACO (délégataire sortant) pour une durée de trois ans à effet au 6 janvier 2015.

8.6 MARCHES DE LA CREATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes de la porte de Vanves et le Carré aux artistes de la place du Tertre, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés de la création ont pour vocation de permettre à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruit de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14^{ème} arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11^{ème} arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

A fin 2014, il y a 98 artistes abonnés et 421 artistes volants sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (50% des exposants environ).

Le marché Edgar Quinet a été confié au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) des marchés libres de Paris, initiateur de ce marché, depuis sa création et jusqu'au 15 octobre 2002. Puis il a été géré en régie directe jusqu'au 31 décembre 2003. Suite au succès de ce marché, le Conseil de Paris a approuvé la création du marché Bastille en 2004.

Depuis 2004, les deux marchés sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat en vigueur actuellement a été consenti à la **SOMAREP** pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2013.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2014 le chiffre d'affaires se répartit entre 52,5K€ pour le marché Bastille et 82,8 K€ pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 135,3 K€**, en hausse par rapport à 2013 (122,3 K€). Cette évolution s'explique principalement par une hausse des recettes des commerçants volants sur les deux marchés.

La délégation enregistre une perte de **31,3 K€**, en amélioration par rapport à 2013 (-49,2 K€).

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, éventuellement complétée par une redevance sur chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint. En 2014, la **redevance forfaitaire** s'est élevée à **15,2 K€** et le seuil de déclenchement de la redevance complémentaire n'a pas été atteint.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	135,3 K€	122,3 K€
Redevance versée par le délégataire	15,2 K€	14,7 K€
Résultat net de la délégation	-31,3 K€	- 49,2 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité

Au 31 décembre 2014, il y avait **107 artistes abonnés** et plus de **700 artistes volants sur les deux marchés**.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont les difficultés s'expliquent principalement par les conditions d'exploitation du marché Bastille :

- Il est difficile de faire venir des exposants pendant la période hivernale en raison des conditions d'exposition et du manque de visibilité du marché ;
- L'accessibilité du marché Bastille et les difficultés de stationnement impactent négativement la fréquentation ;
- La situation économique, difficile encore en 2014, a limité les achats avec un impact immédiat sur la fréquentation des artistes.
- Les problèmes d'insécurité qui dissuadent les artistes et la clientèle.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes, car il bénéficie du flux des voyageurs de la gare Montparnasse. En revanche, la fréquentation du marché Bastille peine davantage à se développer.

Service fourni

Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises) ainsi que des réparations ou remplacements suite à de nombreux actes de vandalisme sur le matériel, poteaux, bâches...

En matière d'animation, le délégataire a organisé, sur le marché Bastille, une animation musicale avec un orchestre ambulante à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du marché.

c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués à partir du 1^{er} janvier 2014 étaient de 4,07 € HT par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,27 € par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

d) Evènements marquants 2014:

Le délégataire met en œuvre des propositions pour combler le déficit du marché Bastille (communication plus importante, auprès d'artistes de la petite couronne, des écoles d'art...). Un travail sur la refonte du règlement afin de redynamiser les marchés de la Création va être lancé en 2015.

9. SERVICES FUNERAIRES

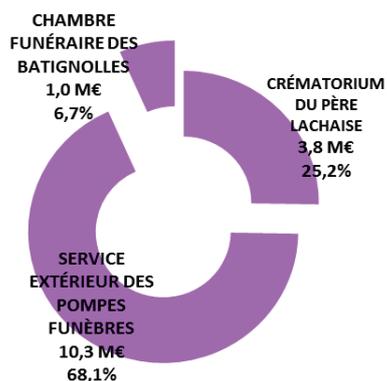
Présentation du secteur

Dans ce secteur sensible, ouvert à la concurrence, la municipalité intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **funérarium des Batignolles** et le **crématorium du Père-Lachaise**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris) dont l'un des objectifs est de promouvoir l'éthique.

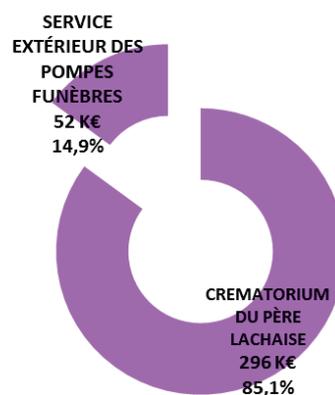
Grandes masses financières des services funéraires

	2014	2013
Chiffre d'affaires	15,1 M€	14,1 M€
Redevances versées par les délégataires	348,3 K€	341,1 K€
Participations de la Ville de Paris	48,7 K€	47,7 K€

Répartition CA 2014



Répartition redevance 2014



9.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur¹ » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement - quelle que soit leur forme juridique - obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant des pompes funèbres (à l'exception des opérations de fossoyage qui demeurent exercées par une régie municipale).

L'objet de cette délégation de service public conclue le 10 janvier 2011 pour une durée de 8 ans et attribuée à la SAEMPF porte sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires se situant hors du champ de la délégation (marbrerie, par exemple).

La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **10,2 M€** pour l'année 2014 (9,4 M€ en 2013), cette évolution s'expliquant principalement par l'entrée en vigueur des marchés de prestations réalisés pour l'institut médico-légal et pour la faculté de médecine.

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu sur les situation de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2014 une **compensation financière de 48,6 K€**.

Le résultat net de la délégation est de 263,9 K€ en 2014, en progression par rapport à 2013 (235,2 K€).

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable, Pour l'année 2014, la redevance globale s'est élevée à **51,8 K€**, contre 51,2 K€ en 2013.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	10,2 M€	9,4 M€
Redevance versée par le délégataire	51,8 K€	51,2 K€
Participations de la Ville de Paris	48,6 K€	47,7 K€
Résultat net de l'activité	263,9 K€	235,2 K€

¹ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

En 2014, le délégataire a réalisé près de 3396 convois hors indigents soit 20,3 % des convois parisiens, (contre 3494 en 2013 soit 20,4 % du marché). Il reste un opérateur de référence malgré une légère baisse de part de marché pour ses convois en propre, il reste le deuxième prestataire parisien après le Groupe OGF/G2F.

Au cours de l'année 2013, le délégataire répond à un appel d'offre et de mise en concurrence du Ministère de la Justice portant sur les réquisitions des autorités judiciaires ou de police, et sur l'enlèvement des corps notamment sur voie publique devant être transportés à l'Institut Médico-légal ou dans un funérarium. L'attribution de ce marché a été effective dès la décision prise en janvier 2014. Le délégataire a assuré 2135 interventions en 2014.

En mars 2014, les SFVP ont également été attributaire du marché de la Faculté de médecine (2014 à 2018) pour la prise en charge, le transport pour une crémation des personnes ayant fait don de leur corps à la science, qui représente 305 transports par an.

Enfin, le marché concernant la collecte et la crémation des pièces anatomiques pour le compte de l'AP-HP a été renouvelé pour une période d'avril 2014 à mars 2016.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), ainsi que celles concernant la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres).

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire a initié, en accord avec les services de la Ville, l'amélioration des prestations offertes et de leur mise en œuvre. Ces nouvelles organisations ont été opérationnelles dans le cadre de la délégation 2005-2011. De nouvelles propositions d'amélioration ont été réalisées dans le cadre de la délégation 2011-2019 (prestations développement durable, devis rapatriement).

Il convient de noter que, tous les deux ans, le délégataire diligente une étude par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de la qualité des services sur le marché parisien.

Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, avec notamment la mise en place d'une « Charte d'éthique » et d'un questionnaire qualité.

Le dernier renouvellement de la certification a été obtenu en 2014, pour 3 ans avec pour objectif d'étendre cette certification à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme d'urnes bio (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capitons « développement durable ». L'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé d'entreprise ».

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans ce périmètre sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services et également ceux des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2014, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 28,02 %. Le taux de remarques ayant été de 1,7 %, le délégataire considère que le taux de satisfaction se situe autour de 98,8 %.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie (1,66 % en moyenne en 2014).

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux qui ont été prévus par le contrat de délégation de service public à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Événements marquants 2014 :

Activité

A compter de 2012, dans le cadre d'un contexte concurrentiel « exacerbé », le délégataire a procédé à l'ouverture d'un site internet « revolution-obsèques.fr » afin de permettre l'organisation « d'obsèques en ligne ». Il s'agit d'un outil destiné à offrir une alternative de service public aux familles avec un double objectif : peser sur les prix (il s'agit d'un site « low cost ») et garantir sur internet un nouveau service fiable et de qualité. En 2014 le délégataire indique réaliser environ une centaine de convois par année (activité stable par rapport à 2013).

En 2014, le délégataire a lancé une offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec création de monuments en 3D) et avec un conseiller dédié aux études techniques spécifiques indispensables.

En 2014, le délégataire continue de répondre à la situation de forte concurrence par le développement de ses outils de communication en vitrine de ses agences ainsi que par le lancement de diverses campagnes de publicité audiovisuelle.

Événements divers

L'année 2014 a vu notamment :

- l'ouverture d'une nouvelle agence à proximité de la Mairie de 20^{ème} et de l'hôpital Tenon.
- le recrutement d'un conducteur de cérémonie laïque en vue d'inhumation.
- la mise en ligne d'une nouvelle version de l'espace mémoire dédié aux familles sur le site internet des SFVP afin de le mettre en conformité avec les attentes des familles.
- la poursuite des actions de formation afin de développer la compétence des conseillers funéraires avec des sessions trimestrielles récurrentes de formation
- la mise en place d'une offre de cérémonie personnalisée lors des inhumations.
- le lancement d'actions de communications innovantes telles que des opérations sur les marchés parisiens.
- L'édition d'un journal interne spécial dédié au label égalité et au label qualité. Les SFVP ont également participé à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour les dix ans du Label Égalité.
- le renouvellement pour trois ans de l'accord interne égalité conclu avec les instances syndicales et les représentants du personnel.

9.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public conclue en 1998 pour une durée de 16 ans et attribuée à la SAEMPF porte sur la rénovation et l'exploitation du crématorium du Père Lachaise.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris. Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation destiné à améliorer l'accueil des familles.

Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France. Le 17 janvier 1995, ce crématorium a été inscrit aux monuments historiques. Il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

L'équipement délégué comprend notamment un bâtiment ERP (classé) dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une cafétéria, une salle de remise des urnes, ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, en particulier 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par le **chiffre d'affaires** lié aux opérations de crémations proprement dites et par les recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Pour l'année 2014, il s'élève à **3,8 M€**, contre 3,7 M€ en 2013.

Le **résultat net** de la délégation est de **568,8 K€** en 2014, soit 44 % de plus par rapport à 2013. Le contrat ayant été prolongé d'un an par le Conseil de Paris des 14 et 15 octobre 2013, l'évolution du résultat net s'explique par la disparition des charges d'amortissement des biens de retours.

Le délégataire verse une **redevance** représentant un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur la délégation. Au titre de l'exercice 2014, la redevance globale s'est élevée à **296,5 K€** (285,5 K€ en 2013).

	2014	2013
Chiffre d'affaires	3,8 M€	3,7 M€
Redevance versée par le délégataire	296,5 K€	285,5 K€
Résultat net de la délégation	568,8 K€	394,1 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

En 2014, la SAEMPF a procédé à 5 680 crémations au Père-Lachaise, soit une augmentation de 1,72% par rapport à 2013 (5 584 crémations). Le délégataire estime avoir atteint le point de saturation de l'équipement.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, le délégataire a mis en place l'organisation d'une « cérémonie collective annuelle du souvenir ». En 2014, ce type de cérémonie a rassemblé près de 600 personnes.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Le crématorium du Père Lachaise adresse, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. En 2014, 2840 questionnaires ont été envoyés avec un taux de retour supérieur à 20,3 % (23 % en 2013). Les questionnaires retournés sont analysés par le service qualité du délégataire dans le cadre du processus d'amélioration continue. Pour l'année 2014, 94 % de « bien » et « très bien » ont été recensés sur la qualité de la cérémonie et le savoir-faire du délégataire.

Peu de réclamations ont été adressées en 2014 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques ou d'organisation (capacité d'accueil). Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du délégataire.

Aucun contentieux n'a été entrepris par les usagers ou les entreprises.

Certification ISO 14001 (obtenue en 2008, renouvelée en 2013)

La certification conjointe ISO 9001 et 14001 a été obtenue d'AFNOR CERTIFICATION en avril 2014 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en mars 2014.

L'équipement est doté à ce jour d'un système de filtration des effluents atmosphériques en avance sur la réglementation à venir (seuil de polluants rejetés d'ores et déjà inférieur aux normes 2018). L'installation de filtration mise en place correspond à l'un des principaux atouts dans sa démarche écoresponsable.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune de prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ainsi, le tarif d'une crémation adulte était de 533 € TTC en 2013 et de 534 € TTC en 2014 (hors prestations complémentaires obligatoires). Sur l'ensemble des prestations, le montant moyen de réévaluation des prix au 1^{er} juin 2014 est de 0,33 %.

Ces tarifs sont revalorisés chaque année au 1^{er} juin sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

d) Événements marquants 2014

Face à l'arrivée à saturation du crématorium le délégataire a mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux la structure organisationnelle du service. Cette concertation avec l'ensemble du personnel du crématorium a conduit à la mise en place, en coordination avec la Ville, d'accueils externes couverts dédiés aux familles et à l'installation d'un bureau d'accueil mobile externe réservé aux professionnels.

Parallèlement, cette réorganisation s'est accompagnée d'une réflexion sur la simplification du planning des cérémonies permettant une augmentation des créneaux disponibles de crémation pour les familles qui a été mise en œuvre en 2014.

Enfin le Conseil de Paris des 14 et 15 octobre 2013 a autorisé le prolongement du contrat d'un an c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2015 afin de poursuivre sa réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du secteur funéraire parisien, dans ce cadre et en raison du report des travaux sur la remise en état de la Coupole, il a été décidé le paiement par le délégataire d'une redevance exceptionnelle de 200 K€ (à hauteur de la provision correspondante).

9.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour recevoir le corps de personnes décédées. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer dans les conditions définies à l'article L361-35 du Code des communes une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts dans le respect de la réglementation.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Ces éléments ont fait l'objet du contrat conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans et attribué à la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien). Dans ce cadre, le terrain a été mis à disposition du concessionnaire. Celui-ci assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la concession est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'occupation des chambres funéraires proprement dite et à la location de salons et de salles de cérémonie.

Il s'élève à **1,00 M€** pour l'année 2014, contre 1,03 M€ en 2013, cette évolution s'expliquant par une baisse de la fréquentation et par une baisse du taux d'occupation des salons de cérémonie.

Le **résultat net** de la concession est de **219,5 K€** en 2014, en baisse par rapport à 2013, cette baisse s'expliquant par la baisse du chiffre d'affaires.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	1,00 M€	1,03 M€
Redevance versée par le délégataire	-	-
Résultat net de la délégation	219,5 K€	239,7 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2014, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 2 055 admissions de corps contre 2 072 lors de l'exercice 2013, soit une baisse de l'activité de l'ordre de - 0,82%.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 42 % contre 46,5 % en 2013 et le taux d'occupation des salons est de 45 % contre 54 % un an plus tôt.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires

La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi : sans interruption de 8h00 à 18h00 / samedi, dimanche et jours fériés : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels pour les visites aux défunts, pour les organisations de cérémonies et pour les toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites par des opérateurs funéraires,

les familles mandatant ces professionnels pour assurer ces démarches. A cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles :

Le délégataire met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public est assurée notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

Il a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. Enfin, une aumônerie accompagne et se tient à l'écoute des familles.

Amélioration de l'accueil :

Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules des familles a été amélioré par la création d'un nouveau parking fermé et éclairé. Cette amélioration de l'environnement de l'équipement a été entièrement prise en charge par le concédant.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée :
 - o en 2013 : 180,52 € TTC / en 2014 : 181,49 € TTC
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée :
 - o En 2013 : 408,42 € TTC / en 2014 : 408,35 € TTC.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

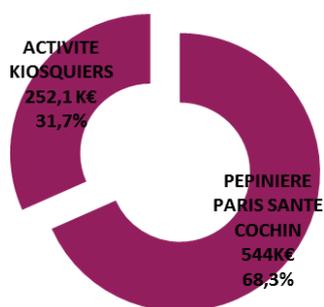
Présentation du secteur

Ce secteur regroupe les délégations relatives à la gestion de l'activité des kiosquiers et aux pépinières d'entreprises.

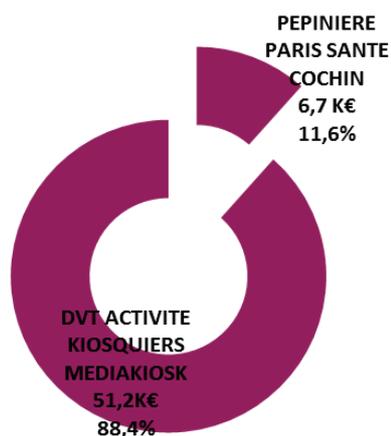
Grandes masses financières du secteur du développement économique

	2014	2013
Chiffre d'affaires	796,1 K€	853,9 K€
Redevances versées par les délégataires	57,9 K€	60,8 K€

Répartition CA 2014



Répartition redevances 2014



10.1 GESTION DE L'ACTIVITE KIOSQUIER

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années des initiatives visant à relancer le développement du réseau des kiosques à Paris et à améliorer les conditions d'exercice de la profession. Dans ce cadre, elle a entrepris dès 2002 de favoriser le maintien des kiosques de presse en allégeant la redevance d'occupation imposée aux kiosquiers. En 2005, la Ville de Paris a profondément réformé son mode d'intervention dans le secteur en faisant le choix d'une délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquier, qui était jusque-là une régie directe. L'objectif était de mettre en place un lien de gestion unique et spécialisé dans ce secteur professionnel très spécialisé, d'organiser une coordination plus claire et efficace des décisions de gestion du réseau des kiosques, tant au niveau individuel que global. Il s'agissait d'instaurer une meilleure animation commerciale du réseau des kiosques de presse.

L'objet de la délégation renouvelée en 2010 pour une durée de 5 ans et attribuée à **Médiakiosk** porte sur l'animation et l'amélioration de la gestion de l'activité de kiosquier à Paris. Le délégataire est chargé d'une part de poursuivre le développement du réseau des kiosques parisiens notamment en ré-ouvrant les kiosques fermés et en optimisant la gestion des procédures d'attribution des kiosques. D'autre part, il doit pérenniser l'activité en proposant une diversification des activités accessoires et en améliorant les conditions matérielles de travail des kiosquiers.

Le réseau des kiosques parisiens compte actuellement plus de 400 kiosques qui font l'objet d'une part d'une convention de délégation de service public pour la gestion de l'activité de kiosquiers et d'autre part d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des façades des kiosques. Les deux contrats viennent à expiration le 31 décembre 2015.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est issu des opérations de promotion, des redevances d'occupations domaniales perçues pour le compte de la Ville et d'une rétribution pour services rendus versée par les kiosquiers calculée sur le chiffre d'affaires presse et hors presse réalisé sur le kiosque. Pour l'année 2014, le **chiffre d'affaires** de la délégation s'élève à **252,1 K€**, en baisse par rapport à 2013 (268,8 K€). Cette évolution s'expliquant par la baisse des ventes de la presse et la forte baisse de recette des campagnes promotionnelles

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est en **perte de 249,2 K€**, en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe dont le montant est égal à 20 K€, indexé et régularisé prorata temporis, d'une part variable qui correspond à 2,5 % du chiffre d'affaires de la délégation et des frais de contrôles. La redevance inclut également les redevances d'occupations domaniales perçues auprès des kiosquiers pour le compte de la Ville (22,2 K€ en 2014). Pour l'année 2014, la **redevance globale s'est élevée à 50,9 K€**, en baisse par rapport à 2013 (54,1 K€) du fait de la diminution du chiffre d'affaires.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	252,1 k€	268,8 K€
Redevances versées par le délégataire	51,2 K€	54,1 K€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 249,2 K€	- 241,4 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité de kiosquiers :

Sur l'année 2014 le délégataire a réalisé 6 créations de kiosques et aucune réouverture. Au 31 décembre 2014, le réseau parisien compte 333 kiosques ouverts (6 kiosques sont fermés pour travaux et 8 kiosques sont en attente d'ouverture).

En ce qui concerne les procédures d'attribution des kiosques, le délégataire a instruit 109 dossiers de candidatures en 2014, soit 6 dossiers de plus qu'en 2013. En raison des élections municipales il n'a pu organiser qu'une seule Commission Professionnelle des Kiosquiers, le 8 décembre 2014 au cours de laquelle 29 kiosques ont été mis en compétition, conformément à l'arrêté municipal réglementant la tenue des kiosques à journaux.

Service fourni aux kiosquiers :

Le délégataire a mis en place une formation gratuite au métier de kiosquier en partenariat avec le CEFODIP. Il n'y a eu aucune formation professionnelle en 2014 en raison d'une part d'un changement d'organisation des formations théoriques et d'autre part de l'absence de nouveaux entrants liée à la tenue tardive d'une seule Commission Professionnelle des Kiosquiers en décembre 2014. En ce qui concerne les visites aux kiosquiers, le délégataire a renforcé son travail de proximité avec 5 307 visites de kiosques effectuées en 2014 (contre 4 571 en 2013).

MédiaKiosk a mis en place un dispositif promotionnel, « PromoKiosque », qui se caractérise par la mise en avant de quatre titres de presse. Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des kiosquiers en activité ainsi qu'aux nouveaux entrants dans le métier. Au 31 décembre 2014, 273 kiosques équipés ont mis en avant 126 campagnes promotionnelles (soit 25 opérations de plus qu'en 2013)

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit auprès des kiosquiers une rétribution pour service rendu ainsi qu'une redevance pour occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Paris. Les redevances versées par les kiosquiers au délégataire se décomposent en trois lignes :

- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente de la presse (tarif a).
- La redevance pour service rendu basée sur les recettes générées par la vente d'articles autres que la presse (tarif b).
- La redevance pour occupation du domaine public, calculée sur les recettes générées par la vente de la presse et intégralement reversée à la Ville.

En outre, chaque kiosquier adhérent à « Promokiosque » et qui en respecte le cahier des charges perçoit une allocation annuelle de 681 €.

d) Evénements marquants 2014

Le nouveau règlement relatif « à la tenue des kiosques à journaux », voté au Conseil de Paris en 2012 a été mis en place. Il autorise désormais l'élargissement à la vente des produits hors presse, de boissons non alcoolisées, de souvenirs de Paris, de dépannage, de parapharmacie et de confiseries emballées. Il acte en outre de nouveaux droits et devoirs pour les kiosquiers tels que le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des kiosques, ainsi qu'un éventuel droit d'étalage pour les kiosquiers qui en feraient la demande. Dans ce cadre, plusieurs tests ont été réalisés avec différents fournisseurs, notamment les produits « Vélib » et les produits « Raconte-moi Paris » de la Ville dans une vingtaine de kiosques de la Capitale.

Une aide exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication de 1 500 € par kiosquier a été prorogée de 3 mois (jusqu'au 30 juin 2014) et étendue aux kiosquiers de province. Les délégués réseau ont relancé systématiquement tous les kiosquiers susceptibles de rentrer dans les critères d'attribution.

La deuxième édition de l'opération « Paris aime ses kiosques » a eu lieu du 12 au 18 mai, sous le parrainage du ministère de la Culture et de la Communication et en partenariat avec la Ville et la société JCDecaux.

Des études ont été initiées sur les modalités de renouvellements des deux contrats (CODP et DSP) qui arrivent à échéance au 31 décembre 2015. Ces études ont été l'occasion de repenser le rôle des kiosques de presse sur l'espace public parisien. Après analyse, la Ville a lancé, en janvier 2015 une consultation pour un marché public global destiné à la fourniture, la maintenance, l'entretien, l'exploitation publicitaire des kiosques et à la gestion des kiosquiers. La consultation est en cours.

10.2 PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue en 2004, porte sur la construction et la gestion d'une pépinière d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé. Le **délégataire est la Société Nationale Immobilière (SNI)**, qui s'est substituée à la SAGI depuis 2010.

Mise en service en 2007, cette pépinière de 3339 m² SHON est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques (14^{ème}), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est prévue pour accueillir exclusivement des jeunes entreprises exerçant une activité de recherche ou de développement dans le secteur des hautes biotechnologies médicales. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables.

Le bâtiment offre aux entreprises candidates 15 lots, d'une surface comprise entre 88 et 247 m², répartis sur six niveaux, ainsi que 27 emplacements de stationnement. Il s'est avéré que la plupart des entreprises candidates auraient besoin de surfaces plus réduites (entre 60 et 80 m²) que les lots actuellement proposés (150 m² en moyenne). Afin de résoudre ce problème, un projet d'extension portant sur 30 lots supplémentaires de 40 à 80 m² a été envisagé.

En conséquence, le contrat de DSP a fait l'objet cette année d'une résiliation anticipée et d'un changement de délégataire. La RIVP remplaçant la SNI pour la gestion et la réalisation de l'extension de cette pépinière, à compter du 21 juillet 2014 jusqu'au 30 septembre 2053.

L'animation de la pépinière est toujours assurée par l'association « Paris Biotech Santé », incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, signataire d'une nouvelle convention de service avec la RIVP.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2014 il s'élève à **544 K€**, en légère baisse par rapport à 2013 (585,1 K€), malgré l'amélioration du taux d'occupation.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est de **- 363,8 K€**, en léger retrait par rapport à 2013 (- 336,4 K€).

Le délégataire verse une **redevance forfaitaire annuelle** dont le montant est fixé contractuellement, éventuellement complété par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

	2014	2013
Chiffre d'affaires	544 K€	585,1 K€
Redevance versée par le délégataire	6,7 K€	6,6 K€
Résultat d'exploitation de la délégation	-363,8 K€	-336,4 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2014 :

Au 31 décembre 2014, 13 sociétés occupent 14 lots pour une surface totale louée de 2452,20 m² et un taux d'occupation de 90,65 %. 2 nouvelles sociétés se sont installées, et 1 seule est partie, suite à une liquidation judiciaire.

Suivi du fonctionnement :

L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques, entretien...) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, mise en place d'outils de gestion...).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de pré sélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs sont modifiés comme suit :

- Redevance + charges : 291,50 € HT / m²/an (valeur 3^{ème} trimestre 2013).
- Parking : 90 € / place / mois (valeur 3^{ème} trimestre 2013).

d) Evénements marquants 2014

Conformément à la délibération du Conseil de Paris des 7,8 et 9 juillet 2014, la résiliation anticipée de la DSP du 28 juillet 2004 et l'attribution d'une nouvelle DSP à la RIVP, chargée également de réaliser l'extension de la pépinière, ont été matérialisés par la signature le 18 juillet 2014 d'un protocole d'accord sur la résiliation amiable de la convention de DSP avec la SNI et de la nouvelle convention de DSP avec la RIVP.

Le nouveau délégataire a maintenu l'association « Paris Biotech Santé » (PBS) pour animer la pépinière (aux termes d'une convention de service signée entre les deux parties le 21 juillet 2014).

L'équipe d'animation de la pépinière continue d'assurer au quotidien les prestations matérielles et immatérielles mentionnées au point b), complétées d'un suivi personnalisé sous forme de forums et de réunions scientifiques organisées avec ses partenaires du réseau hospitalo-universitaire.

PBS a poursuivi cette année la mise en place de bases de données sélectionnées, proposées aux jeunes entreprises hébergées.

LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2014

ENERGIE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	Distribution et fourniture d'électricité	SA	ERDF	DVD	01/01/1955	31/12/2024	29,8 M€	536,1 M€
2	Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	SEM	CPCU	DVD	10/12/1927	31/12/2024	5,6 M€	290,5 M€
3	Distribution de gaz	SA	GRDF	DVD	14/12/1993	01/01/2019	817,9 K€	117,1 M€
4	Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	SA	CLIMESPACE	DVD	28/01/1991	06/02/2020	1,1 M€	74,0 M€

LES EQUIPEMENTS DE TOURISME

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	PARC DES EXPOSITIONS	SAS	VIPARIS	DFA	23/06/1987	31/12/2014	0,0 M€	108,3 M€
2	TOUR EIFFEL	SAEML	SETE	DFA	16/12/2005	31/12/2015	26,6 M€	78,5 M€
3	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	SARL	CAMPING INDIGO PARIS	DFA	01/01/2011	31/12/2020	722,4 K€	5,4 M€
4	JARDIN D'ACCLIMATATION	SA	Le Jardin d'Acclimatation	DFA	06/12/1995	05/12/2015	580,4 K€	7,2 M€
5	Port de l'Arsenal et Halte nautique de la Villette	SA	Fayolle Marine	DVD	01/01/2008	31/12/2021	91,8 K€	1,4 M€

DEPLACEMENTS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	SA	VINCI PARK	DVD	07/08/2004	06/08/2019	370,8 K€	1,6 M€
2	ALMA-GEORGE V	SA	VINCI PARK	DVD	07/06/1995	06/06/2035	24,2 K€	1,6 M€
3	AMPERE	SA	VINCI PARK	DVD	11/07/1987	10/07/2017	0,7 K€	65,6 K€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

4	ANDRE HONNORAT	SEM	SAEMES	DVD	08/04/1992	07/04/2022	7,4 K€	424,5 K€
5	ANVERS	SA	VINCI PARK	DVD	01/07/1999	31/12/2014	761,2 K€	1,8 M€
6	BAC MONTALEMBERT	SA	VINCI PARK	DVD	24/05/2009	23/05/2021	1,1 M€	2,5 M€
7	BASTILLE	SA	VINCI PARK	DVD	01/05/1990	30/04/2020	24,1 K€	1,2 M€
8	BAUDOYER	SA	REALPARK	DVD	15/12/1995	14/12/2035	82,4 K€	1,5 M€
9	BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	SEM	SAEMES	DVD	28/03/1996	27/03/2026	0,0 K€	617,1 K€
10	BERCY - RELAIS MERCURE		S.E.I.H. - ACCOR	DVD	28/09/1987	01/07/2051	160,0 K€	413,2 K€
11	BERGSON	SA	VINCI PARK	DVD	12/01/1969	30/04/2020	230,9 K€	2,6 M€
12	BOURSE	SA	VINCI PARK	DVD	11/10/1997	01/05/2021	674,6 K€	5,1 M€
13	CARDINET - NOTRE-DAME	SEM	SAEMES	DVD	01/12/2007	30/11/2037	583,0 K€	2,0 M€
14	CARNOT	SA	VINCI PARK	DVD	01/07/1991	30/06/2021	48,5 K€	1,0 M€
15	CARPEAUX	SEM	SAEMES	DVD	18/01/1993	17/01/2023	2,2 K€	126,0 K€
16	CASERNE MONGE	SEM	SAEMES	DVD	05/05/1997	04/05/2072	8,4 K€	418,2 K€
17	CHAMPAGNY	SEM	SAEMES	DVD	29/09/1980	28/09/2045	2,6 K€	240,3 K€
18	CHAMPS-ELYSEES	SA	VINCI PARK	DVD	02/08/1993	01/08/2023	310,8 K€	3,7 M€
19	CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	SA	VINCI PARK	DVD	27/12/1995	26/12/2035	116,4 K€	2,0 M€
20	CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	SEM	SAEMES	DVD	03/09/1994	02/09/2024	2,8 K€	1,1 M€
21	CITROEN-CEVENNES	SA	VINCI PARK	DVD	11/06/1990	10/06/2030	89,4 K€	1,7 M€
22	CONCORDE FREMICOURT	SA	VINCI PARK	DVD	24/01/2010	23/01/2030	27,0 K€	2,8 M€
23	CROIX DES PETITS CHAMPS	SA	VINCI PARK	DVD	06/05/1993	05/05/2023	366,5 K€	2,7 M€
24	DAMREMONT	SEM	SAEMES	DVD	27/11/1991	26/11/2021	3,1 K€	190,3 K€
25	DELESSERT	SEM	SAEMES	DVD	22/11/1994	21/11/2024	6,2 K€	450,5 K€
26	DIDOT	SEM	SAEMES	DVD	07/12/1993	06/12/2023	5,8 K€	301,1 K€
27	ECOLE DE MEDECINE	SEM	SAEMES	DVD	28/04/2010	27/04/2022	187,0 K€	1,4 M€
28	ETOILE-FRIEDLAND	SA	VINCI PARK	DVD	03/10/1994	02/10/2034	25,9 K€	1,7 M€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

29	EURONORD LARIBOISIERE	SA	VINCI PARK	DVD	10/03/1997	09/03/2037	74,4 K€	1,6 M€
30	EYLAU	SA	VINCI PARK	DVD	03/01/1989	02/01/2029	1,2 K€	59,8 K€
31	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	SA	VINCI PARK	DVD	15/03/1993	14/03/2028	390,9 K€	1,9 M€
32	FIRMIN GEMIER	SEM	SAEMES	DVD	15/10/1991	14/10/2021	3,0 K€	236,4 K€
33	FOCH	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	12/09/2004	11/09/2049	176,5 K€	4,3 M€
échu	FRANCOIS 1ER	SAS	SANEF SABA PARKINGS France	DVD	11/09/2009	31/10/2014	1,9 M€	2,0 M€
34	FRANCOIS 1ER	SA	INTERPARKING	DVD	01/11/2014	31/10/2028	257,6 K€	503,8 K€
35	FRANZ LISZT	SA	VINCI PARK	DVD	08/07/1996	07/07/2031	138,3 K€	1,2 M€
36	GAY-LUSSAC	SEM	SAEMES	DVD	26/02/1985	25/02/2050	2,1 K€	71,2 K€
37	GENERAL BEURET	SEM	SAEMES	DVD	04/10/1994	03/10/2059	4,2 K€	164,1 K€
38	GEORGE V	SA	VINCI PARK	DVD	06/01/1966	31/05/2018	114,7 K€	4,2 M€
39	GOURAUD	SA	VINCI PARK	DVD	30/04/1992	29/04/2022	9,6 K€	138,4 K€
40	GOUTTE D'OR	SEM	SAEMES	DVD	16/09/1991	15/09/2021	8,9 K€	464,0 K€
41	GRENIER SAINT-LAZARE	SA	VINCI PARK	DVD	11/06/1993	10/06/2058	0,0 K€	0,9 K€
42	GROS BOULAINVILLIERS	SEM	SAEMES	DVD	06/04/1992	05/04/2022	7,6 K€	377,2 K€
43	HARLAY (PONT NEUF)	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1969	01/03/2030	65,5 K€	1,4 M€
44	HAUSSMANN BERRI	SA	VINCI PARK	DVD	30/01/1967	31/05/2018	371,1 K€	4,4 M€
45	HECTOR MALOT	SEM	SAEMES	DVD	11/07/1994	10/07/2024	10,7 K€	475,1 K€
46	HOCHE	SA	VINCI PARK	DVD	01/06/1988	05/04/2029	86,0 K€	2,4 M€
47	HOTEL DE VILLE	SEM	SAEMES	DVD	09/11/2011	08/11/2026	491,0 K€	1,5 M€
48	INVALIDES	SA	VINCI PARK	DVD	26/02/1964	30/06/2031	495,8 K€	2,5 M€
49	JEAN BOUIN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2013	01/09/2016	10,2 K€	326,9 K€
50	JOFFRE	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1970	30/06/2031	415,6 K€	2,1 M€
51	JOUFFROY	SA	VINCI PARK	DVD	05/01/1994	04/01/2024	5,4 K€	103,2 K€
52	LA TOUR MAUBOURG ORSAY	SA	Q PARK	DVD	04/08/1997	03/08/2037	30,2 K€	903,2 K€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

échu	LAGRANGE-MAUBERT	SAS	SANEF SABA PARKINGS France	DVD	08/05/2009	31/10/2014	315,7 K€	1,2 M€
53	LAGRANGE-MAUBERT	SEM	SAEMES	DVD	01/11/2014	31/10/2028	70,2 K€	257,5 K€
54	LOBAU	SA	VINCI PARK	DVD	26/02/2012	25/02/2020	2,5 M€	3,1 M€
55	LUTECE	SA	VINCI PARK	DVD	20/12/1988	19/12/2018	23,3 K€	679,7 K€
56	LYON-DIDEROT	SNC	SNC lyon diderot	DVD	29/01/1996	28/01/2036	384,4 K€	2,1 M€
57	MAC MAHON	SA	VINCI PARK	DVD	29/08/1994	28/08/2029	46,7 K€	969,8 K€
58	MADELEINE-TRONCHET	SA	VINCI PARK	DVD	25/01/2012	24/01/2020	3,7 M€	4,6 M€
59	MAINE BASCH	SA	VINCI PARK	DVD	26/09/1994	25/09/2034	89,1 K€	1,5 M€
60	MAIRIE DU 14EME	SA	VINCI PARK	DVD	19/03/1987	18/03/2017	15,8 K€	116,7 K€
61	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	SA	VINCI PARK	DVD	01/02/1988	31/01/2018	187,1 K€	825,8 K€
62	MAIRIE DU 17EME	SEM	SAEMES	DVD	01/03/1988	28/02/2027	66,8 K€	1,3 M€
63	MAIRIE DU 19EME	SEM	SAEMES	DVD	16/11/1992	15/11/2057	5,3 K€	194,5 K€
64	MALESHERBES-ANJOU	SA	VINCI PARK	DVD	08/12/1969	31/01/2018	583,2 K€	2,7 M€
65	MARCADET	SEM	SAEMES	DVD	04/03/1991	03/03/2056	3,1 K€	128,0 K€
66	MARCEAU ETOILE	SA	Q PARK	DVD	09/04/1998	08/04/2038	120,4 K€	1,6 M€
67	MARCHE SAINT-GERMAIN	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1983	31/08/2048	1,8 K€	112,8 K€
68	MARIGNY CHÂTEAU	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/2014	31/12/2038	111,3 K€	592,0 K€
69	MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1980	30/06/2036	88,3 K€	1,8 M€
70	MEDITERRANEE	SEM	SAEMES	DVD	19/08/1992	18/08/2032	575,4 K€	11,0 M€
échu	MEYERBEER (OPERA)	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/07/2004	30/09/2014	440,5 K€	1,7 M€
71	MEYERBEER (OPERA)	SEM	SAEMES	DVD	01/10/2014	30/09/2022	307,8 K€	623,6 K€
72	MILTON	SEM	SAEMES	DVD	31/03/1994	30/03/2024	2,4 K€	116,9 K€
73	MONTHOLON	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/09/2003	30/11/2015	246,8 K€	1,5 M€
74	MONTPARNASSE	SA	VINCI PARK	DVD	28/10/1971	30/06/2021	220,1 K€	2,5 M€
75	MOZART	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	3,3 K€	144,7 K€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

76	PASSY	SA	VINCI PARK	DVD	02/08/2009	01/08/2024	831,7 K€	1,9 M€
échu	PATRIARCHES	SEM	SAEMES	DVD	21/05/1984	20/05/2014	21,9 K€	428,2 K€
77	PATRIARCHES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/05/2014	20/05/2039	282,4 K€	491,6 K€
78	PEREIRE	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	6,2 K€	234,7 K€
79	PICPUS NATION	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1999	28/02/2025	112,7 K€	1,1 M€
80	PLACE VICTOR HUGO	SA	VINCI PARK	DVD	01/07/1991	30/06/2031	315,6 K€	1,7 M€
81	POLIVEAU	SEM	SAEMES	DVD	02/09/1985	01/09/2050	1,3 K€	62,2 K€
82	POLYTECHNIQUE	SEM	SAEMES	DVD	15/11/1984	14/11/2049	2,3 K€	163,8 K€
échu	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SA	SAGS	DVD	06/04/2010	05/04/2014	63,6 K€	165,0 K€
83	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SA	SAGS	DVD	06/04/2014	05/04/2018	84,4 K€	330,0 K€
84	PORTE D'ASNIERES	SA	VINCI PARK	DVD	13/07/1994	12/07/2029	10,4 K€	240,2 K€
85	PORTE D'AUTEUIL	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/10/2011	20/10/2019	636,8 K€	1,6 M€
86	PORTE DE CHAMPERRET	SA	VINCI PARK	DVD	30/11/2004	29/11/2024	31,9 K€	1,9 M€
87	PORTE DE CLIGNANCOURT	SA	SAGS	DVD	09/10/2013	08/10/2021	156,5 K€	735,8 K€
88	PORTE DE SAINT-CLOUD	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	27/07/2010	26/07/2028	196,1 K€	1,8 M€
89	PORTE DE SAINT-OUEN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	29/01/2001	28/01/2021	187,1 K€	714,0 K€
90	PORTE DE VERSAILLES	SA	SAGS	DVD	10/01/2010	09/01/2022	1,1 M€	2,2 M€
91	PORTE D'Italie	SA	VINCI PARK	DVD	15/10/2000	14/10/2020	41,9 K€	501,0 K€
92	PORTE D'Orléans	SEM	SAEMES	DVD	10/03/1999	09/03/2023	325,0 K€	1,2 M€
93	PORTE MAILLOT	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/1974	31/12/2018	821,6 K€	6,2 M€
94	PRONY	SA	VINCI PARK	DVD	31/01/1992	30/01/2022	4,9 K€	73,2 K€
95	PYRAMIDES	SEM	SAEMES	DVD	01/09/2005	31/08/2017	1,4 M€	3,0 M€
96	RECOLLETS	SEM	SAEMES	DVD	30/01/1996	29/01/2026	2,2 K€	93,0 K€
97	RIVOLI - SEBASTOPOL	SA	SAEMES	DVD	05/09/1994	04/09/2059	24,7 K€	888,8 K€
98	ROND-POINT (Garage)	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2011	31/12/2015	307,2 K€	493,5 K€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

99	ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	SA	VINCI PARK	DVD	01/01/1969	14/03/2028	76,5 K€	2,9 M€
100	ROQUETTE	SEM	SAEMES	DVD	01/02/1985	30/01/2050	4,4 K€	173,4 K€
101	SAINT ELOI	SEM	SAEMES	DVD	12/10/2002	11/10/2027	32,6 K€	391,2 K€
102	SAINT-EUSTACHE	SEM	SAEMES	DVD	11/04/1985	31/12/2045	85,9 K€	1,3 M€
103	SAINT-GERMAIN (Garage)	SA	VINCI PARK	DVD	24/12/2010	23/12/2015	327,5 K€	609,2 K€
104	SAINT-GERMAIN DES PRES	SA	VINCI PARK	DVD	24/12/1970	16/10/2029	130,8 K€	2,7 M€
105	SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/06/2013	31/05/2031	347,1 K€	1,2 M€
106	SAINT-MARTIN	SA	VINCI PARK	DVD	09/06/1995	08/06/2025	200,4 K€	2,4 M€
107	SAINT-MICHEL	SA	VINCI PARK	DVD	20/03/1998	19/03/2048	37,1 K€	1,9 M€
108	SAINT-PLACIDE	SNC	Q PARK	DVD	29/09/1997	28/09/2027	5,3 K€	375,9 K€
109	SAINTS-PERES	SA	VINCI PARK	DVD	17/10/1994	16/10/2029	12,6 K€	678,1 K€
110	SAINT-SULPICE	SA	VINCI PARK	DVD	05/10/1970	05/05/2023	127,6 K€	2,4 M€
111	SAINT-SULPICE (Garage)	SA	VINCI PARK	DVD	05/10/2011	04/10/2019	223,8 K€	462,0 K€
112	SEBASTOPOL	SA	VINCI PARK	DVD	10/01/2000	09/01/2040	73,6 K€	2,1 M€
113	SEVRES-BABYLONE	SEM	SAEMES	DVD	19/12/2000	18/12/2015	1,4 M€	3,9 M€
114	SOUFFLOT	SA	VINCI PARK	DVD	16/08/1972	15/08/2027	101,9 K€	2,2 M€
115	SUFFREN	SA	VINCI PARK	DVD	26/01/1989	25/01/2029	1,1 K€	57,8 K€
116	TERNES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/12/2013	30/11/2023	2,2 M€	3,0 M€
117	VAN GOGH	SEM	SAEMES	DVD	04/08/1992	03/08/2022	4,4 K€	269,5 K€
118	VENDOME	SA	VINCI PARK	DVD	27/04/1970	26/11/2032	96,4 K€	2,9 M€
119	VERSAILLES-REYNAUD	SA	VINCI PARK	DVD	01/03/1998	28/02/2033	107,0 K€	884,8 K€
120	VICTOR HUGO - POMPE	SA	VINCI PARK	DVD	06/03/1971	30/06/2031	260,3 K€	1,4 M€
121	VILLIERS	SA	VINCI PARK	DVD	01/06/1988	31/05/2018	133,5 K€	1,2 M€
122	WAGRAM-COURCELLES	SA	VINCI PARK	DVD	10/05/1995	09/05/2035	60,8 K€	1,5 M€
123	19 parcs de surface :	SEM	SAEMES	DVD	08/10/2011	07/10/2019	841,9 K€	1,1 M€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

échu	ZAC RIVE GAUCHE	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/10/2007	30/09/2014	1,6 M€	2,9 M€
124	ZAC RIVE GAUCHE	SA	VINCI PARK	DVD	01/10/2014	30/09/2022	350,1 K€	716,0 K€

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	Palais Omnisport de Paris-Bercy	SEM	SAEPOPB	DJS	01/10/2011	30/09/2046	729,7 K€	18,8 M€
2	Piscine Suzanne Berlioux	SA	Carilis	DJS	01/05/2014	30/04/2020	0,0 K€	563,8 K€
3	Piscine Pontoise	SA	Carilis	DJS	01/01/2011	31/12/2018	0,0 K€	2,0 M€
4	Espace sportif Pailleron	Association	U.C.P.A	DJS	01/07/2006	31/12/2015	0,0 K€	2,0 M€

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	THÉÂTRE DU CHATELET	Association	Théâtre Musical de Paris	DAC	01/07/2008	31/07/2016	0,0 K€	4,0 M€
2	GAÏTÉ LYRIQUE	SA	SGGL - Société de Gestion de la Gaîté Lyrique	DAC	01/09/2006	31/08/2015	322,7 K€	2,1 M€
3	MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES	SEM	La Parisienne de Photographie	DAC	01/01/2013	31/12/2018	35,4 K€	414,8 K€
4	LOUXOR	SAS	Cinéluxor	DAC	01/06/1979	tacite reconduction	0,0 K€	13,5 M€
5	THÉÂTRE DES TROIS BAUDET	SA	3 Anes Prod	DAC	01/01/2013	31/12/2019	148,6 K€	1,5 M€
6	CARREAU DU TEMPLE	SPL	SPL Carreau du Temple	DAC	26/12/2012	26/12/2017	20,0 K€	2,1 M€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Centres d'animation

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	Villiot-Râpée, Montgallet, Reuilly et Bercy 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	1,1 M€
2	Centres Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2006	31/08/2016	132,3 K€	8,6 M€
3	Centres Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt/ Oudiné 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	1,5 M€
4	Centres René Binet/ La Chapelle/ Hébert/ Abbesses 18ème arrt	Association	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	205,1 K€
5	Centres Les Amandiers/ Louis Lumière 20ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2010	31/07/2016	0,00 €	888,6 K€
6	Château-Landon, Grange-aux-Belles, Jemmapes et Jean Verdier 10ème arrt	Association	Club Recherche et Loisirs	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,00 €	2,1 M€
7	Centres Brancion/ Cévennes/ Frères Voisin/ Espace Paris Plaine 15ème arrt	Association	MJC Paris 15 Brancion	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,00 €	1,1 M€
8	Centres Rébeval/Curial/Clavel/Mathis/Place des fêtes/Angèle Mercier 19ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,00 €	1,5 M€
9	Centre Interclub 17 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	228,4 K€
10	Centre La Jonquière 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	217,1 K€
11	Centre d'animation Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	394,6 K€
12	Centre Beaujon 8ème	Association	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2011	31/08/2016	0,00 €	343,5 K€
13	Centre Montparnasse 14ème	Association	MJC Ile de France	DJS	01/09/2010	31/08/2015	0,00 €	82,0 K€
14	Centre d'animation Point du Jour 16ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2011	31/08/2016	0,00 €	719,0 K€
15	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2013	31/08/2019	0,00 €	194,7 K€
16	Vercingétorix / Marc Sangnier 14ème	Association	CASDAL 14	DJS	01/09/2013	31/08/2019	0,00 €	470,2 K€
17	Patronage laïque Jules Vallès	Association	ACTISCE	DDCT	01/01/2014	31/08/2020	6,8 K€	8,6 K€

Établissements d'accueil collectif de la petite enfance

	OBJET	Forme juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	CENTRE MULTI-ACCUEIL DUHESME (CRÈCHE)	SAS	People & Baby	DFPE	03/09/2010	31/07/2016	50,9 K€	296,2 K€
2	MULTI - ACCUEIL (3 VOIE J15) PARIS 15	ASSOCIATION	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	31/07/2012	31/07/2018	62,7 K€	386,6 K€
3	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	FONDATION	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	27/08/2012	31/07/2018	58,9 K€	331,1 K€
4	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DUPLOYE	Association	Association Famille et Cité	DFPE	03/01/2013	31/12/2018	54,1 K€	345,6 K€
5	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	46,0 K€	309,7 K€
6	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	Association	Crescendo	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	54,0 K€	383,1 K€
7	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	Association	Crescendo	DFPE	15/12/2013	31/08/2020	37,2 K€	275,8 K€
8	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	SAS	People & Baby	DFPE	24/02/2014	31/08/2020	35,4 K€	149,4 K€
9	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	Association	Crescendo	DFPE	27/02/2014	31/01/2021	23,6 K€	206,0 K€
10	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	SAS	Evancia Babilou	DFPE	23/02/2014	31/01/2021	46,7 K€	319,1 K€

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

	OBJET	Forme Juridique	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Redevance 2014	CA 2014
1	MARCHES DECOUVERT - LOT A CORDONNIER + DÉCHETS	SARL	SARL Cordonnier Frères	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	1,1 M€	3,5 M€
2	MARCHÉS DÉCOUVERTS - LOT B - BENSIDOUN + DÉCHET	SAS	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	1,0 M€	3,8 M€
3	MARCHÉS DÉCOUVERTS - LOT C - DADOUN + DÉCHETS	SAS	Dadoun Père et fils	DDEEES	01/01/2009	31/10/2015	688,9 K€	3,9 M€
4	GESTION PUCES PORTE DE MONTREUIL SEMACO	SARL	SEMACO	DDEEES	01/02/2008	05/01/2015	331,8 K€	814,3 K€
5	GESTION ENS. CCIAL LA CHAPELLE-TORCY EGS	SA	E.G.S	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	31,7 K€	181,2 K€

Délégations de Service Public – Exercice 2014

6	GESTION ENS. CCIAL BEAUVAU DADOUN	SAS	Dadoun Père et fils	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	275,0 K€	456,7 K€
7	GESTION 6 MARCHÉS COUVERTS BENSIDOUN	SARL	Groupe Bensidoun	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	319,9 K€	1,5 M€
8	GESTION PUCES VANVES-SQ ARTISTES SEMACO	SARL	SEMACO	DDEEES	01/01/2011	31/12/2016	115,6 K€	348,7 K€
9	MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES EGS	SA	E.G.S	DDEEES	07/04/1997	06/04/2017	0,0 K€	125,7 K€
10	MARCHÉS DE LA CRÉATION SOMAREP	SAS	(SOMAREP)	DDEEES	01/03/2013	28/02/2017	15,2 K€	135,3 K€
11	PUCES CLIGNANCOURT	SAS	Lombard et Guérin gestion	DDEEES	26/07/2013	25/07/2018	26,6 K€	454,8 K€

SERVICES FUNERAIRES

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
1	Crématorium du Père Lachaise	SEM	SAEMPF	DEVE	05/05/1998	31/05/2015	296,5 K€	3,8 M€
2	Service extérieur des Pompes Funèbres	SEM	SAEMPF	DEVE	10/01/2011	09/01/2019	51,8 K€	10,3 M€
3	Chambre funéraire des Batignolles	SA	G2F	DEVE	01/03/1994	29/02/2024	0,0 K€	1,0 M€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2014	CA 2014
échu	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	DSP	SNI	DDEEES	28/07/2004	20/07/2014		
1	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	DSP	RVP	DDEEES	21/07/2014	30/09/2053	6,7 K€	544,0 K€
2	DVT ACTIVITE KIOSQUIERS MEDIAKIOSK			DDEEES	06/09/2010	31/12/2015	51,2 K€	252,1 K€